

IL FAUT TOUT UN VILLAGE

Agir et plaider pour la réussite scolaire des enfants protégés : une priorité pour SOS Villages d'Enfants

L'INVITÉ

BORIS CYRULNIK :
« Sécuriser et donner du sens »

Le
BPE

**LE BULLETIN
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE**

21,00 €

DOSSIER

ÉCOLE ET PROTECTION DE L'ENFANCE : “PEUT MIEUX FAIRE”

Une publication proposée par :



En collaboration avec :



N° 140-143
Automne 2023



DIDIER LESUEUR

Rédacteur en chef du BPE
Délégué général de l'Odas

Rien après les émeutes ?

Quelques semaines après les émeutes qui ont secoué notre pays entre la fin du mois de juin et le début du mois de juillet, les élus locaux de l'association « Ville et Banlieue » ont rendu public le 18 octobre 2023 « l'appel de Lyon¹ ». Ils s'inquiétaient d'une prise en compte de ces événements dans les politiques publiques qui se faisait attendre.

Quelques jours avant, soixante élus communaux ont publié une tribune² appelant notamment à des services publics de même niveau dans les quartiers politique de la ville qu'ailleurs et s'inquiétaient de la jeunesse d'une partie des émeutiers. Ils soulignaient particulièrement « l'enjeu d'éducation et de vivre ensemble » et que l'école, l'engagement citoyen et la prévention étaient trois des leviers énumérés comme réponse adaptée.

Cette tribune également très orientée vers l'urbain n'omet pas de mentionner le rural. À juste titre comme le confirme un récent rapport conjoint de l'Inspection générale de l'administration et de l'Inspection générale de la justice³ sur cette brusque flambée de violence.

Ce rapport évoque bien sûr la très grande violence des émeutes, très organisée et sans commune mesure avec celles de 2005, avec des agressions à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité

publique dont, et c'est inédit, des élus locaux. Mais surtout, c'est l'ampleur de cette flambée qui touche une grande partie des territoires, bien au-delà des quartiers : près d'un quart des condamnations au pénal concerne des jeunes habitants des communes rurales.

Cette large diffusion rappelle brutalement que les multiples dispositifs mis en œuvre dans les différents champs des politiques publiques ne suffisent pas à constituer un projet de société susceptible d'assurer la cohésion de la société. Il faut donc réintroduire des approches plus collectives. Très concrètement, pour les plus jeunes, rien de décisif ne sera possible si nous ne construisons pas des repères éducatifs partagés. Ce qui revient à sortir l'éducation de la sphère exclusivement privée et d'introduire des logiques plus coopératives avec les parents et l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs concernés. C'est la seule voie pour faire de l'éducation, l'affaire de tout un territoire.

1 - « Faisons République ensemble – Nos quartiers ne sont pas un problème, ils sont la solution ».

2 - Tribune publiée le 22 septembre.

3 - « Mission d'analyse des profils et des motivations des délinquants interpellés à l'occasion de l'épisode de violences urbaines (27 juin – 7 juillet) » – Août 2023.

so mma i r e

En bref :	3
Événement : Deux jours pour 1 000 jours	7
L'invité du numéro : Boris Cyrulnik : « Sécuriser et donner du sens »	12
Dossier : École et Protection de l'enfance : « Peut mieux faire »	16
Il faut tout un village : Agir et plaider pour la réussite scolaire des enfants protégés : une priorité pour SOS Villages d'Enfants	26
Portraits croisés :	34
Speak ! : Au-delà de libérer la parole, c'est l'action que nous devons libérer :	36
Parlons d'eux ! : « On est là pour vous »	38

Vous avez envie de proposer un sujet à l'équipe de rédaction du BPE, de présenter un travail que vous menez, une expérience que vous construisez, ou simplement exprimer un coup de cœur ou un coup de gueule, écrivez-nous : assises@lejas.com

■ LE NOUVEAU PLAN DU GOUVERNEMENT CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Le 20 novembre, Journée internationale des droits de l'enfant, se tenait le troisième comité interministériel à l'enfance, destiné à impulser et à coordonner l'engagement du gouvernement sur le sujet, en présence de onze ministres et secrétaires d'Etat. La Première ministre Élisabeth Borne a dévoilé le nouveau plan du gouvernement pour lutter contre les violences faites aux enfants.

Il compte 22 mesures, dont le recrutement d'agents dans les différents dispositifs d'urgence et d'accompagnement, notamment pour recueillir les témoignages reçus au 119 (la ligne d'urgence pour signaler un enfant disparu ou maltraité), au 3018 (la ligne harcèlement scolaire et cyberharcèlement) et sur la cellule dédiée aux violences sexuelles dans les clubs sportifs, signal-sport. L'OFMIN, office chargé des violences faites aux mineurs verra aussi ses effectifs augmenter. Ce dernier devrait passer d'une trentaine de policiers et gendarmes à 85 d'ici à deux ans. Dans le sillage des recommandations de la commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise), le plan prévoit aussi - sans encore en préciser les modalités - le déploiement, auprès des professionnels de l'enfance, d'un vaste plan de formation aux violences, y compris aux violences sexuelles.

Concernant la prévention des violences, l'accent est remis sur le soutien à la parentalité à l'instar des annonces du plan précédent autour des « 1000 premiers jours ». Mais à ce stade, les projets se cantonnent pour l'essentiel à des campagnes de communication annuelles...

Concernant les jeunes accompagnés dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance, un fonds de 15 millions d'euros consacrés à la « scolarité protégée » a été annoncé. Celui-ci pourrait contribuer à une meilleure prise en compte des problématiques particulières rencontrées à l'école par les mineurs confiés (voir dossier page 16 et suivantes).

Pour ces derniers, la première ministre a aussi annoncé que, dorénavant, lorsqu'ils quitteront le dispositif à 18 ans, ils recevront sans démarche à faire une enveloppe de 1 500 euros. Cette annonce est celle qui a suscité le plus de critiques, les acteurs arguant qu'en remplaçant, avec ce nouveau dispositif, le système actuellement existant du pécule accumulé au long du parcours à l'ASE, les jeunes concernés pourront perdre jusqu'à 3000 euros...

Enfin, elle a annoncé la nomination de dix « délégués

départementaux à la protection de l'enfance » placés auprès des préfets « pour coordonner l'intervention des acteurs de l'État ». Un dispositif qui a « vocation à être généralisé ».... À ce stade le plan a plutôt été accueilli par de la déception, parfois de la colère, notamment du côté de certains porte-voix des anciens mineurs confiés...

Il est vrai qu'il est assez loin des attentes exprimées récemment par plusieurs départements et acteurs associatifs réclamant une stratégie interministérielle ambitieuse ou encore un plan Marshall pour la protection de l'enfance (voir ci-dessous).

■ LE TERRAIN RÉCLAME PLUS D'AMBITION



La délégation menée par Jean-Luc Gleyze, président du Conseil départemental de la Gironde et président du groupe de Gauche de Départements de France.

La rentrée 2023 avait en effet été marquée par plusieurs interpellations sur la gouvernance de la protection de l'enfance. Le coup d'envoi avait été donné le 31 août avec la lettre ouverte de 25 présidents de départements de gauche à Charlotte Caubel réclamant « une stratégie interministérielle ambitieuse » et l'organisation d'États généraux de la protection de l'enfance. Une semaine plus tard (photo), Charlotte Caubel recevait une délégation de ces élus, en se disant ouverte à l'idée d'États généraux, aux échelons départementaux avant un événement national. Le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), le Conseil national de l'adoption (CNA) et le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), ont eux saisi le gouvernement pour demander de mettre en place un « plan Marshall » pour la protection de l'enfance avant de présenter une série de « mesures immédiatement applicables ». Dans une interview au *Figaro* le 11 octobre dernier, la Secrétaire d'État chargée de

l'Enfance déclarait même que la recentralisation de l'ASE était « envisageable ». Mais amendait son propos six jours plus tard dans La Gazette, se disant « convaincue que l'État ne ferait pas mieux, nécessairement tout seul, et qu'il faut donc continuer cette coopération » avec les départements. Le conseil d'administration de la CNAPE (première fédération nationale d'associations de protection de l'enfant) ne voit pas, lui, d'un bon œil la perspective d'États généraux qualifiés « d'événement tribune, long et complexe à organiser, visant à étayer des constats déjà connus et partagés (...) Face à l'ampleur de la crise, la tentation est forte de rebattre entièrement les cartes de la gouvernance de la protection de l'enfance. Mais il faut regarder les problèmes en face : ils ne peuvent être résolus simplement par une nouvelle donne des responsabilités ».

■ JAMAIS SANS TOIT ?

Dans le baromètre « Enfants à la rue », l'UNICEF France et la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) constatent que le nombre d'enfants « sans solution d'hébergement » est en augmentation de plus de 20 % par rapport à 2022. L'étude recense les personnes en famille n'ayant pas trouvé d'hébergement à la suite d'appel(s) au 115. Dans la nuit du 21 au 22 août, cela a représenté 3 735 personnes dont 1 990 étaient des enfants (480 de moins de 3 ans). Et 80 % d'entre elles assuraient avoir déjà dormi à la rue la veille. De son côté, la fondation Abbé Pierre a présenté un rapport sur les expulsions locatives des étudiants logés dans des résidences universitaires. Dénonçant 221 décisions d'expulsions ordonnées par des tribunaux administratifs entre janvier 2022 et février 2023, la fondation souligne que les Crous manquent de moyens et ne disposent pas du personnel ou des compétences juridiques nécessaires pour accompagner les étudiants expulsés et leur proposer un relogement.

■ « Quarante voleurs en carence affective. Bagarres animales et guerres humaines » : le nouveau Cyrulnik

Dans son nouveau livre, comme à son habitude, le neuropsychiatre s'y dévoile à la fois conteur, scientifique et « conseiller ». En comparant la vie des animaux à celle des humains, en s'appuyant sur la neuro-imagerie, il montre combien les êtres qui évoluent dans



une structure familiale appauvrie finissent presque toujours par transgresser les règles sociales (lire aussi notre interview dans ce numéro). « Pendant les années de guerre, j'ai été privé de toute relation. Après la guerre, j'ai été placé dans une institution. Dans ce désert affectif, où la plupart des enfants s'éteignent, j'ai réussi à m'évader en découvrant les mondes animaux. Comme il n'y avait personne à rencontrer, je m'échappais par une déchirure du grillage pour aller parler au chien du voisin. Il m'accueillait avec joie quand je lui racontais mes malheurs. Ce chien m'a beaucoup aidé. Mes seules relations humaines, je les avais avec des bêtes. Est-ce la raison pour laquelle j'ai toujours pensé qu'en étudiant les animaux on pourrait mieux comprendre la condition humaine ? ».

■ LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN 2035



À quoi pourrait ressembler la protection de l'enfance à l'horizon 2030-2035 ? C'est sur cette ambitieuse question que s'est penché un collectif d'associations¹. Une démarche prospective initiée en septembre 2020, qui aborde l'évolution des publics et les modalités

d'intervention. L'étude, très riche, esquisse quatre scénarios des futurs possibles de la Protection de l'enfance. **Scénario 1** : « Un manque de coordination entre instances décisionnaires qui les conduit à un repli sur soi, sans stratégie nationale cohérente ».

Scénario 2 : « Une dynamique collégiale des institutions pour une harmonisation et une coordination renforcée des acteurs et des réponses ».

Scénario 3 : « Priorité donnée à la prévention et au soutien à la parentalité, désinstitutionalisation des prises en charge ».

Scénario 4 : Une organisation, une approche, et une prise en charge de plus en plus « sanitarisée » de l'aide sociale à l'enfance.

« Ces scénarios globaux, écrivent les auteurs, n'ont pas vocation à prédire ce qui pourrait advenir, mais à éclairer le champ des possibles. Ils cherchent aussi à attirer l'at-

tention sur des transformations vraisemblables des publics et des modalités d'accompagnement en Protection de l'enfance à horizon 2035 qui apparaissent particulièrement cruciales aux opérateurs. Ils sont donc nécessairement et volontairement archétypaux et clivés. Par ailleurs, ils ne sont pas exhaustifs et sont le résultat de choix, renseignés par les travaux d'analyse prospective réalisés. La réalité se situera donc très certainement à la croisée de plusieurs d'entre eux. »

À lire pour nourrir son inspiration dans un contexte particulièrement compliqué pour cette politique publique.

1 - Apprentis d'Auteuil, Croix-Rouge Française, Futuribles, La Vie au Grand Air, SOS Villages d'Enfants, Uniopss

■ L'ONPE CHERCHE... DES CHERCHEURS



En avril 2024, l'ONPE lancera un réseau des jeunes chercheurs en protection de l'enfance. Celui-ci aura pour objectifs d'encourager l'interconnaissance entre jeunes chercheurs et avec l'ensemble de la

communauté de la protection de l'enfance, de favoriser le partage des savoirs, de promouvoir les travaux et les événements portés par les jeunes chercheurs. « Ce réseau national et interdisciplinaire, écrit l'institution, est destiné aux doctorants et jeunes docteurs, toutes disciplines confondues, ayant soutenu leurs thèses il y a moins de cinq ans et travaillant dans le domaine de la protection de l'enfance, de l'adoption ou de l'accès aux origines personnelles ». Les doctorants et jeunes chercheurs en protection de l'enfance sont invités à s'inscrire sur la liste de diffusion qui donnera toutes les actualités sur ce réseau et pour être conviés à la journée de lancement.

Rens. : <https://forms.office.com/e/AvyaxJPb5f>

■ L'INCESTE EN CHIFFRES

Tandis que la Civiise rappelait le 20 novembre que 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année en France, l'association « Face à l'inceste » présentait les résultats de son étude sur le déni dans les familles concernées. Il en ressort que :

- 95 % des agresseurs sont des hommes et 5 % sont des femmes ;



- 48 % des agressions sont commises par des ascendants (père : 36 % ; grand-père : 10 %) ;
- 19 % des agressions sont commises par le frère, 11 % par l'oncle, 9 % par le beau-père et 6 % par le cousin ;
- 1/3 des victimes ont révélé les faits à leur famille avant l'âge de 18 ans et plus de la moitié avant l'âge de 25 ans. Enfin, plus de 7 parents sur 10 ont une attitude négative lorsque la victime révèle l'inceste, moins de 2 parents sur 10 ont essayé de protéger la victime et seulement 5 % des pères et 6 % des mères vont porter plainte.

■ « Éduc, un métier sur le fil du rasoir » de Sophie Moreau



Sophie Moreau est éducatrice à la PJJ depuis 2018 au sein d'une unité éducative d'hébergement collectif en Ile-de-France et intervient dans des dispositifs de formation professionnelle. Dans ce récit écrit à la première personne, elle présente la protection judiciaire de la jeunesse en incluant l'ensemble des acteurs concernés par l'accompagnement éducatif : les équipes éducatives,

les partenaires et les familles des jeunes. Elle explore la dimension collective de la relation éducative dans un foyer de la PJJ, porte un regard sans concessions sur les difficultés du travail en équipe, sur les illusions d'un accordage des visions éducatives selon le seul intérêt de l'enfant, sur la singularité de la place de la « femme-éducatrice » auprès de groupes d'adolescents, sur les liens entre la délinquance et la psychiatrie pour des mômes aux parcours chaotiques, sur l'impact des vécus parentaux sur le devenir de ces mineurs... tout en proposant une réponse éducative décalée au quotidien. ■



1 000 jours sur 2 jours

Retour sur des Assises de la Protection de l'Enfance particulièrement instructives

Les 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant sont ceux qui courent du quatrième mois de grossesse aux deux ans révolus de l'enfant. Cette période cruciale dans le développement de chaque être humain, fut le fil rouge de la XVI^e édition des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance, très éclairante pour les acteurs intervenant auprès de l'enfant, quelle que soit leur discipline, sur ce qui se joue chez les nouveaux nés au regard de leur vie future.

Deux jours c'est bien peu pour traiter de 1 000. Mais aux dires de la plupart des participants ce fut néanmoins extrêmement formateur. *«Je n'aurais jamais imaginé que les neurosciences mesuraient si précisément l'impact du stress de la mère sur le développement cérébral d'un fœtus. On n'est plus dans des affirmations approximatives, ça fait vraiment réfléchir sur les actions à mettre en place dès*

la grossesse», témoigne Pauline, éducatrice, lors d'une pause entre deux tables rondes. Travailleurs sociaux, inspecteurs ASE, chefs de service éducatifs, psychologues, mais aussi médecins, sage-femmes, puéricultrices... ils étaient 2300 à assister à la XVI^e édition des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance. *«C'est rare de trouver sur un même plateau des chercheurs, des médecins, des psychiatres, des artistes, des responsables*



politiques, associatifs, des personnes concernées...», s'enthousiasme Sylvie, infirmière puéricultrice dont c'est la « première fois » aux Assises. « Ça permet d'apprendre beaucoup de choses en croisant les regards. Et puis cela permet aussi de se rapprocher d'autres professionnels que l'on croise souvent dans des situations d'urgence ou de tensions et qu'on connaît au fond très peu, dont on se méfie même parfois ». Éric, référent ASE, confirme : « Ce rendez-vous est un formidable temps de partage d'expériences, de reconnaissance mutuelle, mais aussi une respiration dans des quotidiens très lourds. On repart regonflés surtout quand on écoute les jeunes qui témoignent de leur parcours et qui nous ont montré tant de talent ».

Comme chaque année, les Assises ont en effet laissé une place très importante à la participation des anciens mineurs confiés dans les tables rondes pour livrer leur regard sur la protection de l'enfance, mais aussi entre les tables rondes, lors des temps conviviaux pour montrer leurs talents artistiques notamment (voir infra).

BORIS CYRULNIK "LE PATRON" DE CETTE ÉDITION

« Y'a pas à dire, c'est toujours lui le patron ! ». C'est l'expression de Xavier, un moniteur éducateur, ancien mineur confié, à l'issue de la première séquence. L'événement était ouvert par Boris Cyrulnik, neuropsychiatre que l'on ne présente plus et qui a donné son nom à la Commission

des 1000 jours qu'il a présidé en 2021 à la demande du Président de la République. Et, son intervention en ouverture des Assises sur ce que montrent les neurosciences sur l'impact des 1000 premiers jours dans le développement de l'enfant, fut en effet particulièrement riche et éclairante. C'est pourquoi nous la reproduisons en intégralité en page 12 de ce numéro. Après lui, le Pr Laurent Storme, le Dr Lauriane Vulliez, le Dr Daniel Rousseau, et le chercheur québécois George Tarabulsy ont également captivé l'auditoire en développant divers points soulignés par le célèbre neuropsychiatre : l'impact du stress des parents sur le développement du bébé, les effets des modes de vie, de l'environnement, mais aussi l'importance de disposer de figures d'attachement sécurisantes, ou encore le rôle des acteurs de la prévention afin d'agir au plus vite autour de l'enfant en situation de vulnérabilité. Laurent Storme, pédiatre au CHU de Lille, coordinateur du projet fédératif hospitalo-universitaire 1 000 jours pour la santé a invité à hiérarchiser les recommandations « pour ne pas renforcer le stress parental que peut générer une multiplication de ces recommandations ». George Tarabulsy a, pour sa part, illustré l'importance de la qualité des interactions entre le bébé et ses parents dans ses premières années de vie. « Les enfants sont équipés pour gérer beaucoup d'imprévisibilités de la part de leurs parents, mais plus le parent est prévisible, mieux ce sera pour lui, car plus il saura



Dr Anne Raynaud, psychiatre et fondatrice des Instituts de la Parentalité



Philippe Fabry, sociologue, chercheur au Cnahes



Christian Haag, moniteur éducateur, ancien mineur confié



George Tarabulsky, professeur de psychologie, à l'Université de Laval au Québec

se fier à son parent. » Car ces premières années de vie sont celles d'une explosion neurologique a-t-il rappelé. « L'enfant est exposé à des interactions sur la base de laquelle le cerveau va s'arrimer. S'il a un parent qui est content de le voir, qui lui parle, lui manifeste de l'affection, lui lit des histoires, chante des chansons, qui lui donnent cette dignité, alors son cerveau va s'organiser différemment. Vers 3-4 ans il y a un phénomène d'élagage du cerveau et le nombre de neurones diminue. Les réseaux qui vont demeurer sont ceux qui sont le plus utilisés. »

Après cette matinée clinique, l'après-midi du premier jour était consacrée au point de vue des « principaux concernés ». Une première séquence a permis d'écouter des parents sur leurs attentes en direction des professionnels. Ce temps fort - et inédit aux Assises - fait l'objet d'un focus en pages suivantes. Ensuite, c'est un ancien mineur confié, Christian Haag, qui a livré son expérience de nouveau-né ayant grandi jusqu'à ses 18 ans dans le labyrinthe de la protection de l'enfance. Né en prison, aujourd'hui moniteur éducateur, Christian Haag est l'auteur de l'ouvrage « *Le murmure des démons* » (éd. Nombre 7). Il a raconté comment il fut confié, nourrisson, à une pouponnière puis à différents services jusqu'à sa majorité et a insisté sur l'importance de penser sans tarder le projet de vie des enfants qui sont manifestement délaissés. Leur offrir un cadre de vie stable et sécurisant le plus tôt possible permet de leur épargner la souffrance d'un provisoire qui dure de manière incompréhensible pour un enfant, a-t-il argumenté. Car un syndrome abandonnique laisse des traces profondes dont ne se débarrassent jamais facilement ceux qui sont concernés.

La première journée s'est achevée par la présentation d'expériences étrangères. De quoi piocher des éléments inspirants pour la pratique, et éclairants pour la réflexion comme le travail sur la définition des négligences mené par Carl Lacharité, à l'origine de plusieurs travaux et

démarches de référence au Québec comme les Maisons des Familles.

I'M STILL STANDING

La journée du vendredi fut celle des temps d'ateliers et de leur restitution. Les cinq ateliers, préparés et dirigés par des experts, Marie-Agnès Féret (Odas), Catherine Claveau-Milanetto (École de la protection de l'enfance), Magali Fougère-Ricaud (ONPE), Philippe Fabry (Cnahes) et Laurent Sochard (psychosociologue, accompagnateur de démarches participatives), ont constitué des temps forts de réflexion grâce aux questions du public présent et à distance. La docteure Anne Raynaud (Institut de la Parentalité), au fil des plénières et en atelier, a apporté son « grain de sel » de terrain, selon l'expression retenue par les organisateurs, afin de confronter les questions du public à la théorie de l'attachement.

Après une intervention, en visioconférence, de Charlotte Caubel, secrétaire d'État auprès de la Première ministre chargée de l'Enfance, la journée s'est achevée par de magnifiques exemples de la créativité et du talent de jeunes ayant eu un parcours en protection de l'enfance : Sami Nouri, styliste né en Afghanistan dont l'histoire sera bientôt adaptée pour un film produit par Netflix, Shadéblauck, auteure-interprète inspirée et inspirante, Tom alias Skagen, rappeur et trompettiste, grand prix du conservatoire d'Aix-Marseille. Leurs témoignages et l'engagement des professionnels qu'ils ont croisés ont ému l'assistance. Les Assises se sont achevées sous les applaudissements aux rythmes des sons de Shadéblauck et Skagen, ce dernier ayant conclu l'événement avec une reprise éclatante et forte de sens *d'I'm still standing*, d'Elton John.

Rendez-vous les 27 et 28 juin 2024 à Lyon pour une édition qui portera cette fois sur la thématique des adolescents en protection de l'enfance. Infos : www.assisesprotectionenfance.com

FOCUS : La parole aux parents

Si les Assises de la protection de l'enfance ont été les premières à donner la parole aux anciens mineurs confiés, et renforcent chaque année leur participation, la présence des parents avait été jusque là plus compliquée à organiser. Cette année, elle a été possible en partant de la recherche menée conjointement par l'université de Paris-Nanterre et un groupe de parents ayant été concernés par une mesure de protection de l'enfance. Un temps fort, avec des propos parfois durs pour les professionnels, mais tenus dans le respect de l'auditoire, et qu'il faut aussi entendre pour faire avancer les pratiques.

Les débats ont été introduits par la présentation du travail d'Hélène Join-Lambert. Chercheuse à l'Université de Paris-Nanterre, celle-ci a coordonné une recherche baptisée Copa75 pour Construire ensemble la Politique Parisienne de protection de l'enfance. La chercheuse a expliqué que l'Observatoire parisien de la protection de l'enfance avait sollicité le Centre de recherches éducation et formation de Nanterre avec deux objectifs, « *d'une part, mettre en œuvre une dynamique de co-construction pour la préparation du schéma départemental et d'autre part, analyser ce processus de participation de personnes concernées par la protection de l'enfance.* »

En pratique, un groupe de parents volontaires se réunissent tous les mois depuis janvier 2021 et ont participé, avec les chercheurs, à la préparation d'un questionnaire auquel ont répondu 121 personnes concernées par une mesure de l'ASE sur Paris. « *Cela nous a permis de poser des diagnostics sur ce que les parents considéraient comment allant bien ou n'allant pas bien dans leur relation avec la Protection de l'enfance puis de formuler des recommandations* », a détaillé Hélène Join-Lambert.

Ce travail a été présenté au comité de pilotage de la prévention et la protection de l'enfance à Paris en novembre 2021, puis dans le rapport final de la recherche Copa75. « *Construire ensemble la politique parisienne de protection de l'enfance* » (toujours disponible en ligne), et, en juin 2022 devant plusieurs centaines de professionnels à Paris.

« *Cette recherche a un peu changé mon regard sur l'ASE* », a reconnu Hélène Join-Lambert qui a souligné qu'à sa connaissance, aucun questionnaire n'avait ciblé autant de personnes jusqu'alors. « *J'ai pris conscience que les situations de violence et d'emprise vécues par les parents sont très fréquentes. Plus de la moitié des parents sont concernés ! Or au début de la mesure, un tiers seulement ont été questionnés sur ce point : savoir s'ils étaient eux-mêmes victimes de violence* ». La chercheuse a suggéré



Hélène Join-Lambert, chercheuse à l'Université de Paris-Nanterre

que, si cette information avait été connue, il aurait pu être judicieux de ne pas systématiquement leur « *appliquer de double peine en enlevant, en plus, leurs enfants* ».

L'experte souhaite maintenant mettre en place un groupe de travail pérenne avec des professionnels (« *de Paris dans un premier temps* »), mais aussi des jeunes et des parents pour co-construire la suite. « *L'objectif, a-t-elle insisté, n'est pas d'accuser, de pointer du doigt, c'est de pouvoir réfléchir pour voir comment on peut arriver ensemble à faire bouger les lignes.* »

ASYMÉTRIE ET MÉFIANCE

Carole Mendy, maman dont les enfants ont été brièvement concernés par une mesure de protection, a fait partie des parents participants à la recherche. « *J'ai rencontré brièvement l'institution ASE pendant la période de confinement et j'ai tellement été choquée de la relation que j'ai pu avoir que j'ai décidé d'entrer dans ce groupe qui permet aussi de travailler sur la pair-aidance* », a-t-elle expliqué aux participants. Elle a vanté les mérites de ce « *lieu de partage d'expérience d'écoute, sous le regard neutre des chercheurs* ». Un lieu d'analyse donc, mais aussi de co-



Carole Mendy, membre de la recherche "Copa75"

construction pour, dit-elle, « *transformer ce qui doit l'être et ce qui fonctionne mal.* »

Ainsi, a-t-elle rapporté, tous les parents du groupe ont vécu de vraies difficultés avec leur manière dont ils communiquent avec l'ASE ou plutôt « *avec la manière dont nous ne communiquons pas avec l'ASE* ». « *Nous, parents, devons être tout le temps disponibles. Par contre, si nous avons besoin d'avoir une information sur l'enfant, de transmettre quelque chose, d'échanger avec le référent ou de contacter quelqu'un parce qu'on a une question, etc. ce n'est pas possible parce que le professionnel en face, lui, n'est pas disponible.* »

Une asymétrie qui entraîne de la méfiance chez les parents constate la maman. Carole Mendy regrette aussi que tout passe par l'oral. « *Il n'y a pas de traces écrites, donc tout est sujet à interprétation voire à déformation. Les parents ont le sentiment de ne pas être respectés dans leur rôle et dans leur parole de parents. Or, ils ont une expertise et une expérience éducative qu'ils ont envie de faire valoir, mais qui ne sont pas écoutées.* »

La maman a ensuite pointé un problème récurrent, celui du « *non-respect d'éléments prévus par la loi* » et notamment l'absence de mise en place du Projet pour l'enfant. Or, a-t-elle souligné avec pertinence, « *c'est ce qui donne le sens à la mesure éducative puisqu'il y a l'évaluation des risques, mais il y a surtout un horizon pour la famille, pour l'enfant et pour les parents* ». Par ailleurs, la mère de famille a déploré qu'il soit très compliqué aux parents de consulter les rapports des professionnels avant les audiences. « *On arrive dans une posture de culpabilité, dans quelque chose de pénal, alors que cela ne devrait pas du tout être le cas. On devrait être dans de la collaboration de la discussion, puisque l'intérêt c'est celui de l'enfant.* » Enfin, l'intervenante a rappelé à quel point



perdurait le non-respect du droit de visite et d'hébergements ordonnés par le juge. Or, a-t-elle rappelé, « *c'est la clé du maintien de la relation parents-enfants* ».

UNE ÉCOUTE BIENVEILLANTE DE CHAQUE CÔTÉ

Par visio-conférence, Aurélien Amselem, également parent membre de Copa75, a expliqué avoir rejoint ce groupe pour « *mutualiser et les forces et compétences* », mais aussi peser sur les pratiques des pouvoirs publics. « *Il y a énormément de parents qui ont un sentiment de non-respect de leur intimité*, a-t-il confié. *Les professionnels doivent tout savoir de la vie, des faits et des gestes des parents d'enfant placés. Mais nous, nous avons peu d'info sur les mesures. On ne connaît pas le quotidien des enfants ; certains ne savent même pas où vit leur enfant, dans quelle famille d'accueil, quel foyer... Pourquoi une telle différence lorsque les deux parents ont l'autorité parentale ?* » Aurélien Amselem a insisté sur l'importance de proposer toutes les alternatives possibles avant le placement des enfants, « *je pense aux mesures d'AEMO pour des situations de victimes de violences conjugales* ». Et il a conclu son intervention en interpellant directement les professionnels : « *à vous de changer !* ».

Pour améliorer les liens entre professionnels et parents Carole Mendy a appelé de ses vœux la mise en place de formations sur « *les techniques de communication et l'impact sur les personnes concernées qui peuvent être vulnérables* ». Être formé à avoir « *une démarche bienveillante dans l'écoute* » conduira à la participation du parent, défend-elle. « *Les départements doivent donner aux professionnels les moyens de ce temps d'écoute qui va permettre de restaurer la confiance, de sortir d'un système culpabilisant. Cela existe dans les hôpitaux, donc pourquoi pas pour les professionnels de l'enfance ?* » Elle a aussi évo-



Soazig, mère de famille alerte : «n'acculez pas le parent aidant»



qué la création d'une charte éthique pour « *agir éthiquement dans le respect de l'un et de l'autre (...), car on sait aussi que les professionnels peuvent être confrontés à des parents violents* ». Revenant sur le manque de traces écrites des entretiens, Carole Mendy a suggéré la mise en place d'un cahier de liaison numérique de l'enfant sur le modèle du système Pronote qui existe à l'école.

Enfin, la mère de famille a prôné la création d'un organe indépendant de l'ASE « *qui puisse s'assurer de la bonne mise en œuvre territoriale des lois* » une sorte d'organe de contrôle à l'image de l'Igas (n.d.l.r. Inspection générale des affaires sociales) ou de l'IGPN (n.d.l.r. Inspection générale de la police nationale) ».

QUAND LES ANCIENS ENFANTS CONFIÉS DEVIENNENT PARENTS : DE NOUVEAUX DÉFIS

Soazig, maman de trois enfants de 12, 4 et 3 ans, a ensuite livré un témoignage touchant et instructif. Ancienne enfant victime de violences, ce n'est qu'à l'adolescence qu'elle a été suivie par la protection judiciaire de la jeunesse. « *Un accompagnement tardif, mais qui, dit-elle, très reconnaissante envers ses éducateurs, l'a beaucoup aidée.* »

C'est lorsqu'elle est devenue mère que ses relations avec les institutions se sont dégradées. Et d'abord du côté médical.

« *Lorsque j'ai eu mon premier bébé, cela n'allait pas du tout et ça se voyait dès la maternité. Cela ne se passait pas bien avec le papa et je me suis retrouvée seule chez moi avec un bébé prématuré qui avait des problèmes de santé. Quand j'ai cherché de l'aide, je n'en ai trouvée aucune.* » Son médecin de famille ne lui prescrit que des antidépresseurs. Soazig, « *ancienne multi toxicomane* », selon ses mots, rechute alors dans des addictions. Consciente

de ses fragilités, elle prend elle-même contact avec la Protection de l'Enfance. « *Un signalement aurait dû être fait, cela nous aurait apporté beaucoup et mon petit garçon - qui a 12 ans aujourd'hui - ne serait peut-être pas passé par toutes les mesures et toutes les souffrances qu'il a vécues* », regrette-t-elle.

Soazig déplore aussi avoir vécu les regards stigmatisant des professionnels du social comme du médical en raison de son parcours en protection de l'enfance. « *Quand j'ai fait les premières démarches, on m'a expliqué que j'étais une mère aliénatrice ! On m'a suspecté de faire des violences sur mon bébé parce que j'avais été une enfant battue, parce que j'avais été une femme battue donc, obligatoirement, pour le monde médical, j'étais potentiellement capable de maltraiter mes enfants. Je suis passée d'une femme 'nouvelle maman' qui avait totalement confiance en elle, à une femme qui se demandait ce qu'elle allait faire subir à ses enfants. Mon troisième enfant, c'est une petite fille. Là, on m'a carrément demandé si je n'avais jamais pensé à faire des attouchements à ma fille, parce que j'avais été une femme violée. Ce sont des choses qui sont très dures à entendre. En fait j'ai constaté que c'est le parent qui sollicite de l'aide pour protéger son enfant qui se retrouve acculé par la justice. On se bat bec et ongles, on met le doigt là où il y a des problèmes, et on nous reproche de chercher la lumière, de nous mettre en avant !* »

Les propos n'étaient pas toujours simples à prononcer pour ces parents, pas simples non plus à recevoir pour les professionnels. Mais cette après-midi du 30 juin, comme l'atelier du lendemain sur le même sujet, ont ouvert de nouveaux possibles dans l'indispensable dialogue parents-professionnels, que les organisateurs voudraient poursuivre. ■

« Sécuriser et donner du sens »

Dès les années 80, avant même les progrès phénoménaux des neurosciences, Boris Cyrulnik mettait en valeur l'importance des 1000 premiers jours dans le développement d'un enfant. Plus récemment, il présidait la commission mise en place sur ce sujet par le Président de la République. Très naturellement, c'est à lui que les organisateurs des Assises nationales de la protection de l'enfance ont confié le soin d'ouvrir - par une longue et passionnante interview - leur XVI^{ème} édition portant sur les 1000 premiers jours de l'enfant (lire aussi page 6 et suivantes).



Karine Senghor : Vous êtes l'un des premiers à avoir montré l'importance de la période des « 1 000 premiers jours » pour le devenir de l'enfant. Vous avez présidé la commission qui portait votre nom sur cet enjeu, mise en place à la demande du président de la République en 2019. Que montrent vos travaux ? Quelles sont les dernières découvertes en matière de neurosciences sur l'impact de ces 1000 jours quant au devenir de l'enfant ?

Boris Cyrulnik : En 1982, avec Jacques Petit, nous avons organisé aux Embiez, près de Toulon, un colloque qui posait une question « invraisemblable » :

les bébés peuvent comprendre beaucoup de choses avant l'apparition de la parole. En 1982, c'était une opinion folle. Quarante ans plus tard, on se rend compte que ces 1 000 premiers jours sont fondateurs de la base de départ, le socle, de la personnalité. Une fois que ce socle est bien constitué, il reste encore 120 ans à faire... au moins ! Mais s'il est raté, on peut encore rattraper, c'est le principe de la résilience, mais il faudra travailler plus. Il y a donc là une période sensible pendant laquelle les bébés sont sculptés par le milieu. Nous, professionnels, parents, pouvons agir sur ce milieu qui sculpte le cerveau des bébés. Donc, nous avons un degré de liberté pour faire en sorte que nos bébés partent bien dans la vie. Mais je

le redis volontairement : tout ne se joue pas dans les 1 000 premiers jours. C'est le fondement de la maison qui se met en place pendant les 1 000 premiers jours. On a une période « facile », où tout se met bien en place, dès lors que l'on organise le milieu autour du bébé. On peut mettre en place ce fondement plus tard, mais ça sera plus difficile.

Karine Senghor : Quels sont les points de vigilance que doivent avoir les parents, futurs parents ou les professionnels qui les accompagnent lors de la grossesse et lors des premiers pas d'un enfant ?

Boris Cyrulnik : On constate que, dès les premières divisions cellulaires, si la mère est sécurisée, alors le bébé a tout ce dont il a besoin pour se développer. Mais si la mère est stressée, le bébé déglutit les substances du stress. On peut doser les substances du stress dans le sang de la femme enceinte, le cortisol, les catécholamines, notamment. Il y a 40 autres substances, mais ce sont les deux « vedettes » car elles sont les plus faciles à doser et ce sont aussi les plus fiables.

Si le stress de la mère est chronique, cela finit par franchir la barrière du placenta, cela baigne dans le liquide amniotique. Quand la mère parle, c'est comme si elle caressait la bouche et les mains du bébé qu'elle porte, ça réveille le bébé qui déglutit le liquide

amniotique. Si la mère est malheureuse, le bébé déglutit du cortisol et des catécholamines, toxiques pour son système nerveux. Le bébé arrive au monde avec des altérations cognitives que la neuro-imagerie voit sans difficulté, et qui sont la conséquence non pas de la mère, mais la conséquence du malheur de la mère. La culture, la famille, les copains, le quartier, les décisions éducatives, les décisions d'organisation (PMI, pédiatres, métiers de la petite enfance)... peuvent agir dès ce niveau-là pour sécuriser la mère.

La neuro-imagerie et les dosages neurobiologiques montrent que, dès que la mère est sécurisée, le bébé recommence la reconstruction de son cerveau. La résilience neuronale est facile à déclencher, ce qui est totalement contre-intuitif. En 24 heures ou 48 heures, tout se remet en place dès que la mère est déstressée. Donc on sait ce qu'il faut faire : sécuriser les femmes enceintes,

prendre les bonnes décisions (conjugales, copains, quartier, PMI, éducation, culture...) pour que les femmes enceintes puissent tranquillement faire leur boulot de femme enceinte. Il y a donc une responsabilité familiale, éducative et politique.

Karine Senghor : Donc au fond, si je vous entends bien, plus on agit précocement, rapidement, plus le cerveau peut se réparer, et donc moins il y aura d'impact sur le devenir de l'enfant.

Boris Cyrulnik : Effectivement, il y a un bouillonnement synaptique faramineux chez un bébé. Les chiffres varient d'une observation à l'autre. Maurange dit 300 000 synapses à la minute, Stanislas Dehaene dit 1 million de synapses à la minute. Je pense qu'ils n'ont pas compté ça avec un crayon et je ne connais pas le vrai chiffre. Mais j'assume, j'affirme, que c'est vraiment beaucoup et que ça bouillonne. Mais, comme vous l'avez dit, plus on vieillit, moins ça bouillonne. Donc, plus on intervient tôt, plus la résilience est facile à déclencher. Et, s'il y a une dysfonction cérébrale provoquée (je le redis volontairement), provoquée non

pas par la mère, mais par le malheur de la mère, à ce moment-là, si on intervient tôt, en une nuit ou deux, tout se remet en place. Alors que si on attend, cette dysfonction cérébrale peut se transformer en structure

cérébrale. Il y a beaucoup de publications qui ont présenté des neuro-imageries de bébés isolés parce que la mère les a abandonnés, parce qu'elle n'avait plus la force de s'en occuper, parce qu'on l'avait laissée seule... Alors, les dysfonctions cérébrales se sont transformées en structures cérébrales.

Karine Senghor : Si l'enfant est sécurisé, il est en capacité d'explorer. Alors qu'il n'en est pas capable, s'il est parasité par le stress, la violence, voire l'isolement. Est-ce qu'on pourrait le résumer de cette manière ?

Boris Cyrulnik : On doit le dire comme ça ! Chez un bébé placé en privation d'altérité, en isolation, une privation très importante parfois, sans substitut affectif, les neuro-imageries fonctionnelles ou structurales montrent qu'en quelques semaines, apparaît une atro-



**SI LA MÈRE A ÉTÉ STRESSÉE ET ABANDONNÉE,
LA DYSFONCTION CÉRÉBRALE FAIT QUE CELA DONNE
DES ENFANTS (LES GARÇONS PLUS QUE LES FILLES)
PLUS VULNÉRABLES À LA FRUSTRATION ;
DES GARÇONS HYPER RÉACTIFS.**



phie des deux lobes préfrontaux du cerveau, (très faciles à voir) et une atrophie des deux systèmes limbique (très facile à voir également). Le système limbique est le socle neurologique de la mémoire et des émotions. Pour stimuler ce système limbique, il faut qu'il y ait eu quelqu'un d'autre. Une des fonctions du lobe préfrontal, c'est d'inhiber l'amygdale rhinencéphalique - un noyau qui est à la base du cerveau - qui est le socle neurologique des émotions insupportables : colère, rage, désespoir, haine. Donc, le lobe préfrontal étant atrophié parce qu'il n'y avait pas de stimulation, l'amygdale devient hypertrophique, parfois multipliée par dix. Ce qui veut dire que la moindre stimulation devient, pour le bébé, une agression. Si la mère est sécurisée, le cerveau du bébé se débrouille. Il se développe à des vitesses inégales selon les bébés, mais il se débrouille et se développe. Si la mère a été stressée et abandonnée, la dysfonction cérébrale fait que cela donne des enfants (les garçons plus que les filles) plus vulnérables à la frustration ; des garçons hyper réactifs. Toute information est pour eux une agression contre laquelle ils se défendent par une agression. Ou bien ils fuient, ou bien

ils agressent : « Pourquoi tu me parles comme ça ? » « Pourquoi tu me regardes comme ça ? ». Tout est une agression parce que la mère n'a pas été sécurisée. C'est résiliable, à condition de sécuriser la mère et ensuite de sécuriser le garçon après sa naissance.

Karine Senghor : Vous évoquez la sécurité, le besoin de confiance de l'enfant dans un cadre de protection de l'enfance. Qu'est-ce que vous pourriez conseiller aux professionnels qui accompagnent les tout petits ? Quelles évolutions de leurs pratiques pour remettre ces enfants sur un chemin de vie plus stable et plus apaisé leur suggérez-vous ?

Boris Cyrulnik : La commission des 1 000 premiers jours a dit que le développement de l'enfant commençait avant sa conception. Il faut qu'il y ait un entretien prénatal et que, parfois, on soit contraint de dire : « Monsieur, vous avez 18 ans, vous n'avez pas de métier, vous prenez des substances, vous allez avoir des relations sexuelles avec madame qui a quinze ans, est qui a été renvoyée de chez elle ou qui est partie, qui prend des substances elle aussi...



L'illustrateur Pavo (lire page 34) a dessiné en direct pour illustrer les propos des intervenants pendant les Assises Nationales de la Protection de l'Enfance

On peut prédire que la première niche sensorielle que vous allez construire va être une niche instable, où il y aura beaucoup de stress, beaucoup de difficultés. Vous serez en difficultés et le bébé aussi. Donc notre rôle social, c'est de vous prévenir et de s'arranger pour que vous ayez un métier, une stabilité, Monsieur et Madame ».

Ensuite, il est nécessaire de fiche la paix aux femmes enceintes pour qu'elles puissent faire leur boulot de femme enceinte. Et à ce moment-là, qui peut sécuriser une femme enceinte ? La mère, entourée par son compagnon, par sa mère, sa grand-mère, ses copains, par des activités... et le bébé dispose alors autour de lui de tout ce dont il a besoin pour se développer. Il y a des parents qui font ça très bien et il y a des parents qui ne le font pas. La violence conjugale est un stress. Si un homme est violent, c'est qu'il n'a pas appris à contrôler l'expression de ses émotions, donc ça rend sa femme malheureuse, donc, le bébé acquiert une dysfonction cérébrale. Beaucoup de parents disent « *on ne l'a pas touché* », ce qui est faux. Quand on crie autour d'un bébé, on le touche, même si on ne le touche pas avec les poings ou les pieds. On le touche avec des émotions trop fortes. Il a besoin d'être sécurisé. C'est la première fois qu'il arrive au monde, il a peur de tout ! Mais dès qu'il s'attache, il n'a peur de rien ! Donc le tranquillisant naturel, c'est le corps de sa mère, à condition qu'une femme sécurisée devienne sécurisante pour le bébé qu'elle porte. Donc on peut responsabiliser l'entourage de cette femme par des mesures qui peuvent être amicales, familiales ou parfois professionnelles.

Karine Senghor : Lorsque les parents sont défaillants, absents ou que l'enfant est en danger, ou en risque de danger, et qu'il doit être placé en pouponnière ou dans une famille d'accueil, quels sont, selon vous, les points de vigilance, notamment au regard des figures d'attachement ?

Boris Cyrulnik : Les enfants qui sont confiés à l'aide sociale ont déjà été gravement « fracassés » parce que les 1 000 premiers jours ont été saccagés. On peut déclencher un processus de résilience, mais comme je le proposais tout à l'heure, il faudra travailler plus puisqu'on a raté la période sensible des 1 000 premiers jours. C'est possible à condition qu'autour, on sécurise. Les deux « mots clés » sont :

-« Soutien », qui sécurise. « *Je ne suis pas seul au monde. Mon cerveau est stimulé par la parole, par les jeux, par la vie quotidienne...* »



QUAND ON AIDE CES ENFANTS À COMPRENDRE CE QUI LEUR EST ARRIVÉ, ILS AJOUTENT LA MÉMOIRE DE CE QU'ILS ONT COMPRIS, À LA MÉMOIRE DE CE QU'ILS ONT SUBI. ON NE MODIFIE PAS LE MALHEUR, MAIS ON MODIFIE LA REPRÉSENTATION DU MALHEUR. ILS NE SONT PLUS PRISONNIERS DU PASSÉ.



-Et « sens ». Il faut absolument que les éducateurs, les psychologues, les médecins, la famille, le quartier donnent sens au fracas. Le sens qu'on donne au fracas ne peut venir que de l'histoire et de la compréhension. La compréhension, c'est le contraire, l'opposé de la rumination.

Le syndrome psychotraumatique, c'est : « *Je pense toujours à l'horreur de ce qui m'est arrivé. Je vois l'image pourquoi il m'a agressée, pourquoi on m'a laissée seule. Je repense toujours au même mot. Tout ce que je perçois dans la vie quotidienne évoque ma souffrance, ma tragédie. J'y pense tellement que ça me revient la nuit sous forme de cauchemars* ». La compréhension, c'est exactement l'opposé, c'est l'élaboration. On va aider ces gens-là, ces enfants, à donner un sens, à comprendre ce qui leur est arrivé. Et quand on aide ces enfants à comprendre ce qui leur est arrivé, ils ajoutent la mémoire de ce qu'ils ont compris, à la mémoire de ce qu'ils ont subi. On ne modifie pas le malheur, mais on modifie la représentation du malheur. Ils ne sont plus prisonniers du passé. Le syndrome psychotraumatique, c'est la prison du passé. Dès qu'on soutient affectivement, dès qu'on cherche à aider ces enfants à comprendre, on les aide à reprendre une évolution. C'est la définition de la résilience. On sait ce qu'il faut faire, mais actuellement, il n'y a pas assez de personnels à l'aide sociale à l'enfance. À la commission des 1 000 jours, nous avons estimé qu'ils ne recevaient pas la formation adéquate. Il faut donc se mettre en équipe pour travailler. C'est ce qui se fait autour des théories de l'attachement. C'est forcément des gens de disciplines différentes qui apprennent à parler ensemble. « *Je suis biologiste, mais ce que dit le psychanalyste m'intéresse ; et inversement* ». Ce n'est pas du tout notre formation universitaire actuelle. Du chemin reste à parcourir. ■

ÉCOLE ET PROTECTION DE L'ENFANCE " PEUT MIEUX FAIRE "

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE

S'il fallait noter sur 20 les relations qu'entretiennent l'Éducation nationale et l'Aide sociale à l'enfance, la moyenne ne serait sans doute pas atteinte. « L'École n'a pas envie d'entendre qu'elle manque d'empathie ; l'ASE n'a pas envie d'entendre que suivre la scolarité n'est pas sa priorité », assène une ancienne enfant confiée. Si le constat est rude, il est vrai que le manque de communication entre les deux institutions est en partie responsable du faible taux de réussite scolaire des enfants protégés. Plus d'un tiers des jeunes sortant de l'ASE quitte les dispositifs de protection sans diplôme ou avec seulement le brevet en poche. Un triste constat que tout le monde dit pourtant vouloir combattre. « Peut mieux faire », donc. Voyons de plus près.

TONY QUILLARDET¹ se souvient encore de cet échange de fin d'année lorsqu'il était lycéen. *« Ce jour-là, j'avais eu une réunion de bilan. Les enseignants me félicitaient : j'étais un bon élève, sérieux investi, etc. Dans la conversation, je glisse que je suis confié à la protection de l'enfance, ce que mes enseignants ignoraient. Mon professeur principal me lance alors, stupéfait : 'Ah bon ?! Et bien cela ne s'est pas vu du tout !'. Je l'ai regardé, désarmé. Même si je le savais déjà, j'ai pris pleinement conscience du regard négatif que certains enseignants peuvent porter sur les enfants placés. »* Cette anecdote, Tony l'a racontée lors des Assises nationales de la Protection de l'Enfance, le 24 juin 2021. Il venait d'être admis en licence de Droit et, en témoignant, souhaitait *« sans faire une leçon de morale, montrer que nous aussi, on peut réussir à l'école »*.

Bien sûr, tous les membres de l'Éducation nationale ne supposent pas que, par essence, un élève protégé dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) est voué à l'échec, loin de là. Mais même s'ils n'ont pas les chiffres en tête, ils savent aussi qu'il s'agit d'une population d'élèves dont les parcours scolaires sont plus compliqués que les autres. À leur entrée en sixième, 39 % d'entre eux accusent un retard. À 17 ans, ils sont 48 % à avoir redoublé une fois, contre 38 % en moyenne. À 19 ans, 8 % des jeunes accueillis en établissement suivent une formation dans l'enseignement supérieur contre 52% en population générale (Élisa Abassi, DREES, 2020). D'après les données ELAP, parmi les jeunes accueillis en formation à l'âge de 17 ans, 8 % suivent une formation non diplômante, 34 %, une formation de type CAP, 28 % préparent un bac professionnel et 19 % un bac général ou technologique. D'une manière plus globale, 35 % des jeunes sortant de l'ASE n'ont aucun diplôme ou seulement le brevet. En ce qui concerne les « bons élèves », ceux qui montrent plus d'appétence et d'aptitudes pour les apprentissages, avec de bons résultats dans la durée, ils ne sont généralement pas trop freinés dans leur souhait de poursuivre des études longues... même si la question du financement de celles-ci se pose toujours (voir infra). Ils restent donc une minorité.

UNE PRIME AUX MEILLEUR(E)S ?

Jessica Neyron, confiée dès ses trois ans, fut placée quelques mois dans une MECS de Dijon avant d'aller vivre dans une même famille d'accueil pendant 15 ans. Elle sait que c'est son école maternelle qui avait fait un signalement face aux manquements constatés de ses parents. *« Mon père était alcoolique, ma mère était*



violente et malade, le tout dans un contexte de grande précarité sociale... », explique la jeune femme. Aujourd'hui étudiante à la faculté de Dijon, elle envisage une carrière à l'international, peut-être dans la diplomatie, mais, ajoute-t-elle, le métier de juge d'instruction qu'elle envisageait lorsqu'elle était lycéenne lui trotte toujours dans la tête. On le comprend : Jessica a toujours été une excellente élève. *« À l'école, je recherchais systématiquement une 'validation académique'. J'avais toujours besoin que les adultes me disent que ce que je faisais était formidable ! »* La jeune femme n'a jamais caché être confiée sans que cela génère la moindre remarque de défiance ou, au contraire, de surprotection de la part de ses professeurs. Choisir une filière d'études courtes donc n'a jamais été une option pour elle.

« Très vite, j'ai su rassurer tout le monde sur mes capacités à faire des études longues, mais aussi en anticipant précisément les ressources financières dont je pourrai disposer », explique-t-elle. En l'occurrence, Jessica dispose aujourd'hui d'une bourse du CROUS échelon 7 (soit environ 7 000 euros annuels), des APL et elle complète ses revenus par un job de surveillante en lycée. Seul point noir de ses années scolaires : le harcèlement qu'elle a subi et pour lequel l'équipe éducative n'a jamais agi, malgré ses alertes. Les autres enfants qui étaient placés dans la même famille qu'elle (et que Jessica appelle

ses frères et sœurs) se faisaient, eux aussi, harceler. « Mais, eux n'étaient pas d'aussi bons élèves, précise-t-elle. Mon petit frère était même très turbulent, faisait des colères et nos parents d'accueil se sont pris des réflexions très désagréables de la part de l'école. Moi, j'avais droit aux discours du genre : 'C'est bien Jessica, tu es vraiment forte, on est fiers de toi, tu vas aller loin'... Mais face à un enfant plus en difficulté, ces mêmes profs n'ont pas cherché de solutions : emploi du temps aménagé, changement d'école, soutien adapté... Leur seule réponse était de renvoyer le problème à ma famille d'accueil et d'exclure mon frère des cours. Cela me mettait hors de moi ! »

ÉCOLE, ASE : DES PRIORITÉS DIFFÉRENTES

Si la Convention internationale des droits de l'enfant garantit le droit à l'éducation à tous les enfants, 150 000 élèves quittent pourtant chaque année le système scolaire sans diplôme et, parmi eux, bon nombre d'enfants protégés. Mais la mission de protection est-elle accomplie lorsque l'enfant protégé quitte l'encadrement de l'ASE sans ressources et sans diplôme ou qualifications ? Si la mesure de protection n'engendre pas d'épanouissement, de développement, de maîtrise des codes et des outils pour trouver sa place dans la société, on peut craindre qu'elle ait échoué.

Parce que leur vécu les a rendus plus vulnérables et parfois moins réceptifs aux apprentissages, aux conseils, à la parole des adultes... ces enfants ont besoin que leurs accueillants, mais aussi le corps enseignant, leurs parents, leurs médecins, etc. travaillent dans le même sens. Et pour réduire ces inégalités, encore faut-il en avoir identifié les causes. Le placement - ou l'accompagnement à domicile - ont des modalités qui sont souvent synonymes

de multiplicité d'acteurs (juridique, sociaux, éducatifs...) et d'instabilité qui ne favorisent pas les scolarités apaisées. Un phénomène encore plus marqué lorsque l'enfant, comme c'est souvent le cas, change de MECS, de familles d'accueil ou multiplie les allers-retours entre chez lui et des lieux de placements. Cela s'accompagne alors bien souvent de changement d'établissement scolaire ; rien de « mieux » pour créer des ruptures d'apprentissage, des ruptures de liens (avec les copains de classe, les professeurs...) et accroître le risque d'échec ou d'absentéisme.

Cependant, la mesure de placement ne suffit pas, à elle seule, à expliquer le phénomène de décrochage scolaire. « L'origine sociale pèse beaucoup sur les destins scolaires, car le système éducatif français est l'un des plus inégalitaires au monde, assure Benjamin Denecheau, maître de conférences en Sciences de l'éducation à l'Université Paris-Est Créteil, et membre du Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche sur les Transformations des pratiques Éducatives et des pratiques Sociales (Lirtes). Or, les enfants placés sont le plus souvent issus d'environnements sociaux défavorisés qui cumulent plusieurs difficultés : emploi, santé, logement, addiction... L'école française a du mal à enseigner aux enfants les plus en marge. D'ailleurs, lorsque quelque chose est fait autour des problèmes de scolarité des enfants placés, c'est presque toujours à l'initiative des professionnels de la protection de l'enfance. »

Ce qui ne veut pas dire non plus que ces derniers soient systématiquement forces de proposition. Car, ajoute le spécialiste, les législations ne demandent pas aux salariés de l'ASE de travailler de manière prioritaire sur la scolarité. « Lorsqu'un enfant a des problèmes com-

Der n i è r e m i n u t e

SCOLAr it É Pr Ot ÉGÉE : DeS meSu r eS An n On CÉeS PAr Le GOu ver n e m e n t

Quelques heures avant le bouclage de ce numéro, la Première ministre a annoncé des mesures en faveur de la scolarité des enfants protégés. Celles-ci ont été faites lors du comité interministériel à l'enfance au cours duquel Élisabeth Borne a présenté le 3^e plan de lutte contre les violences faites aux enfants (lire page 3 - En Bref). Parmi ces mesures donc, la création d'un dispositif dit de « scolarité protégée » dont l'objectif est de renforcer les liens entre Éducation nationale et protection de l'enfance. En pratique, des « référents » devraient être nommés dans toutes les académies, mais aussi dans les établissements scolaires et les établissements

de la protection de l'enfance. Par ailleurs, la feuille de route prévoit un entretien d'orientation pour chaque jeune, à ses 15 ans, puis à ses 17 ans. Les ressources du Centre national d'enseignement à distance (Cned) devraient aussi être mises à disposition gratuitement aux acteurs concernés. Enfin, une enveloppe de 15 millions d'euros doit permettre de soutenir, ou de créer, des projets portés par les départements en matière de soutien à la scolarité des enfants bénéficiant d'un dispositif de l'ASE.

A suivre donc.



portementaux qui se manifestent aussi à l'école, les travailleurs sociaux de l'ASE vont surtout mettre leur énergie, leur temps, à apaiser l'enfant. Or, l'école étant l'une des sources de tensions, ils vont souvent faire le choix de moins l'y mettre. »

C'est là l'un des nœuds du problème : l'ASE et l'Éducation nationale sont des univers qui n'ont pas les mêmes priorités. « *La question scolaire n'est pas un sujet central pour la protection de l'enfance, et de son côté l'Éducation nationale n'a pas de stratégie ou d'objectifs particuliers pour les enfants de l'ASE*, expliquait, dans les colonnes des ASH, en 2020 Agnès Gindt-Ducros, alors directrice de l'Observatoire national de la protection de l'enfance. En établissement, la multiplicité des tâches qu'ont à effectuer les éducateurs relègue parfois les enjeux scolaires au second plan ce que confirme la Haute autorité de santé (HAS) dans « *Accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire* », publié en septembre 2021. « *En protection de l'enfance, écrit cette autorité publique, il n'est pas rare que l'environnement familial ou le suppléant de l'autorité parentale n'investissent pas d'ambition scolaire pour l'enfant. C'est encore plus vrai pour les enfants subissant de nombreuses ruptures de parcours : dans un contexte de forte instabilité, les professionnels, pour ne pas ajouter une pression supplémen-*

taire à l'enfant, n'investissent pas d'attentes scolaires, produisant pour celui-ci 'un déficit d'encouragements durables'. »

Or, comme l'a popularisé Marcel Pagnol dans « *Le temps des amours* », lorsque le professeur commence à aborder le cancre comme un bon élève, celui-ci le devient. C'est l'effet Pygmalion : pour croire en soi, il faut d'abord que les enseignants croient dans le potentiel de l'élève.

DES MONDES QUI SE CONNAISSENT PEU ET MAL

Benjamin Denecheau insiste aussi sur le fait que les rencontres entre professionnels de l'Éducation nationale et ceux de l'ASE se font le plus souvent de façon imprévue et dans des contextes de contrainte, autrement dit, quand apparaît un problème qui nécessite une réponse urgente. « *Ce sont deux mondes qui travaillent peu en amont, lorsque tout va bien. Les relations qui se nouent en période de crise sont donc bien différentes de celles qui peuvent naître lorsqu'on s'est rencontré pour construire, se projeter...* » Le maître de conférences explique aussi que le sens donné à « l'intérêt supérieur de l'enfant » n'est pas forcément le même de part et d'autre. « *Est-ce la protection de l'enfant, sa santé psychologique, est-ce l'armer pour qu'il puisse réussir à terme son intégra-*

tion sociale et professionnelle, est-ce de faire en sorte qu'il subisse moins d'inégalité, de discriminations... ? Souvent, on en reste à des termes imprécis qui freinent les meilleures volontés. »

Des bonnes volontés, on en trouve beaucoup du côté de l'Académie de Lille. Gabrielle Chouin a eu un parcours d'enfant protégé. Ancienne conseillère principale d'éducation, elle est aujourd'hui chargée de mission auprès du rectorat et de la région académique de Lille sur la scolarisation des élèves ou anciens « élèves ASE ». En 2019, elle avait fait partie du groupe de travail « Promouvoir l'ambition scolaire pour les enfants » lors de la Concertation sur la prise en charge des enfants au titre de l'aide sociale à l'enfance d'Adrien Taquet. Notre académie, explique-t-elle, est une sorte de laboratoire d'applications des recommandations issues de ce groupe de travail. « *Ce que l'on fait avec les départements du Nord et du Pas-de-Calais, c'est de mettre en place, sur le terrain, des alliances éducatives entre l'Éducation nationale et la protection de l'enfance. Les équipes du rectorat et moi sommes là pour les accompagner, mais ce sont bien les acteurs locaux qui créent les outils dont ils ont besoin.* » Ainsi, dans la commune de Merville, à l'issue d'une journée de formation (journées qui peuvent réunir des enseignants, des directeurs d'école, des CPE, des éducateurs

spécialisés, des chefs de service...), les participants ont créé une charte partenariale pour cadrer la manière dont ils vont communiquer ensemble et suivre les scolarités. Sur Lomme Lambersart, les acteurs locaux ont décidé de créer des fiches communes autour de l'orientation.

La chargée de mission est aussi fondatrice de l'association les Ambassadeurs de la Résilience qui a la même finalité de se faire rencontrer deux univers qui se méconnaissent. Ces ambassadeurs sont des anciens enfants confiés qui viennent passer quelques heures dans les établissements scolaires pour raconter leur parcours ou donner des outils aux personnels de l'Éducation nationale (voir encadré ci-contre). La chargée de mission plaide pour que les enseignants connaissent mieux les circuits de placement, les dispositifs du PPE, mais aussi pour qu'ils sachent ce qui relève des « *actes usuels de l'autorité parentale relatifs à l'éducation et à la surveillance de l'enfant* ». Il s'agit là des actes du quotidien de l'enfant qui n'engagent pas son avenir et que le service départemental de l'aide sociale à l'enfance - par l'intermédiaire d'une personne physique ou morale (un établissement) - peut effectuer seul, sous réserve d'en informer les parents. « *Les documents à faire signer que les élèves ne rendent pas, ou trop tard, font partie des*



MAGALI PANOVA, AMBASSADRICE DE LA RÉSILIENCE

Le « réseau des ambassadeurs de la résilience » est une association fondée par Gabrielle Chouin, chargée de mission auprès du rectorat et de la région académique de Lille, qui permet à des personnes ayant eu un parcours d'enfant protégé de partager leur expérience, leurs conseils aux professionnels de l'Éducation nationale et de la protection de l'enfance.

L'association compte une petite quinzaine de bénévoles dont, Magali Panova, 44 ans, (lire aussi son témoignage dans le texte principal). « Notre intervention vise aussi à changer les représentations sur ces enfants protégés et ainsi parfois leur éviter une déscolarisation, comme j'en ai moi-même été victime. »

Les ambassadeurs interviennent principalement auprès des personnels de

l'Éducation nationale, chefs d'établissement, professeurs, infirmières scolaires, assistants sociaux en milieu éducatif... « Nous apportons des choses différentes selon notre parcours et notre personnalité. Certains font du témoignage personnel. En ce qui me concerne, j'essaie surtout de transmettre des outils pour appréhender ces enfants aux besoins particuliers, pour comprendre leurs colères, leurs rejets de l'autorité, les travaux qu'ils ne rendent pas, ce qui pourrait sembler du désintérêt. Je sais à quel point cela pourrait être problématique de découvrir ce que vivent les enfants confiés sans connaître quelques pistes pour y faire face. » Les interventions durent rarement plus de deux ou trois heures alors que trois jours ne seraient pas de trop, estime l'intervenante.

« J'encourage mes interlocuteurs à déve-

lopper la capacité à s'autocréer les outils dont ils auront besoin pour répondre aux différents types de problématiques qu'ils rencontreront auprès des enfants protégés. Bien souvent, il ne s'agit pas d'avoir plus de moyens ou de personnels. Écouter, prendre en compte le cadre de vie des enfants, comprendre ses absences, prendre un peu de temps pour l'aider à rattraper un cours manqué... cela suffit parfois à ne pas engager l'enfant sur la voie de l'exclusion. Il y a des connaissances utiles à avoir sur le dispositif de l'ASE, les conséquences des psychotraumas, les intervenants nombreux qui gravitent autour des enfants confiés... Mais ce dont les enseignants ont d'abord besoin, c'est de ne pas oublier qu'avant d'être des enfants protégés, on reste des enfants et qu'avant d'être des professeurs ils sont des adultes. »

problèmes principaux que citent les enseignants. Les délégations de signatures, qui par ailleurs ne sont pas toujours accordées aux mêmes acteurs, génèrent des tensions pour tous : élèves, écoles, MECS. »

Si elle reconnaît la nécessité pour les professionnels de l'Éducation nationale comme de l'ASE de s'acculturer au monde de l'autre, Gabrielle Chouin estime, pour sa part, qu'en la matière, le secteur de la protection de l'enfance a bien plus de chemin à faire. « Accepter de donner une place à l'école, c'est un grand changement de paradigme pour la protection de l'enfance. » L'ancienne CPE cite ainsi le Projet pour l'enfant (PPE) qui compte un volet scolarité et pour lequel les acteurs de l'éducation nationale ne sont que rarement impliqués. « Et pour cause ! Ce dispositif n'existant pas pour les élèves lambda, dans la plupart des écoles personne ne sait ce que c'est. Les enseignants sont tous très motivés pour adopter une posture de travail en alliance avec la protection de l'enfance, mais du côté de l'ASE, on suppose encore trop souvent que l'Éducation nationale stigmatise les enfants ASE et cela les conduit trop souvent à refuser de partager avec le corps enseignant les besoins particuliers de ces jeunes. »

Un avis que nuance Benjamin Denecheau qui note

que les initiatives lancées pour une meilleure prise en compte des enfants confiés sont « presque toujours à l'initiative des professionnels de la protection de l'enfance. » Le chercheur cite notamment le Programme Pygmalion mis en place par SOS Villages d'Enfants et qui déploie toute une série de mesures, dont le recrutement d'un éducateur scolaire dans chaque village d'enfants ou des rencontres avec les établissements scolaires (lire page 26). « Bien sûr, les enseignants veulent bien faire, ajoute l'universitaire, mais ils manquent d'outils, de connaissances des circuits de l'ASE et des conséquences des traumatismes subis par les enfants, pour cela. »

L'ACADÉMIE DE LILLE, BONNE ÈLÈVE

Dans la formation initiale des enseignants, aucun module obligatoire n'aborde le cas des enfants protégés. Un manque dont a pris conscience l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) de Lille. Chaque année, depuis trois ans, l'institut organise une Journée d'études « Protection de l'enfance et scolarité » en partenariat avec l'académie de Lille, les départements du Nord et du Pas-de-Calais et l'ENPJJ de Roubaix. Cette journée est constituée de temps de confé-

rences et d'ateliers dans lesquels interviennent des cadres de l'ASE, de l'ENPJJ, des chercheurs en Sciences de l'éducation, des éducateurs spécialisés... Les ateliers permettent de partager des outils pratiques pour incarner, dans les établissements, les savoirs théoriques présentés en séances plénières. *« C'est une manière d'atténuer les logiques et les cultures professionnelles qui sont différentes, surplombées par des questions de secret professionnel qui freinent l'échange »*, explique Caroline Desombre, directrice adjointe Recherche et Développement de l'INSPÉ. Une démarche qui s'inscrit dans la politique du rectorat de Lille qui a fait de l'inclusion des élèves handicapés et confiés à l'ASE l'une de ses priorités. *« Il est fondamental de lutter contre les 'déterminismes', ajoute Florène Champeau responsable du service recherche et développement de l'INSPÉ de Lille. Cette journée d'étude vise à mieux articuler le parcours scolaire et le parcours à l'extérieur de ces enfants qui ne sont pas que des élèves, dont le cadre de vie est particulier et qui ont affaire, dans cet environnement, à des acteurs pluriels. »*

Ces journées aident aussi les enseignants à identifier les processus qui amènent souvent ces élèves à ne pas avoir une scolarité aussi facile que les autres. Certains processus d'apprentissage sont impactés par leur situation, c'est le cas, cite, Caroline Desombre, de la mémoire de travail, une forme de mémoire à court terme qui permet de stocker et manipuler des informations pendant une courte durée. *« Or, les idées intrusives, souvent liées à des situations de vie particulières impactent celle-ci, complète la directrice. Nos enseignants doivent comprendre les conséquences de ces difficultés sociales, affectives cognitives... Cela vaut pour tous les élèves bien sûr, mais plus encore pour les élèves confrontés à un handicap, à un drame ou encore à un placement. Mais, dans ce dernier cas s'ajoute un cadre réglementaire et législatif dont la plupart des enseignants ignorent tout. »*

Imaginée comme un événement unique dans le cadre du cycle de conférences annuelles de l'INSPÉ, cette journée a été pérennisée devant l'intérêt suscité. L'événement est évidemment destiné aux futurs professeurs, mais aussi à leurs confrères déjà en poste, aux CPE, aux directeurs d'établissements, aux psychologues de l'éducation et plus largement encore, puisque la journée est ouverte à tous, gratuite, et diffusée en ligne. Cette ouverture de l'INSPÉ à des personnes qui n'y entrent pas souvent, voire jamais, ajoute la directrice, est une manière de créer des liens, d'en faire des partenaires qui pourront proposer, des modules complémentaires dans la formation des enseignants.

PARTAGER, MAIS JUSQU'OU ?

Se pose toutefois la limite de ce que doivent connaître les enseignants de la situation des élèves protégés. Et tous les acteurs, qu'ils soient de l'ASE, de l'éducation ou directement concernés, n'ont pas le même regard. *« Que cela fasse débat n'est pas une mauvaise chose, estime Benjamin Denecheau. Cela peut être une porte d'entrée pour apprendre à travailler ensemble et définir quelles informations sont nécessaires à qui, à quel moment, par quel canal... »*

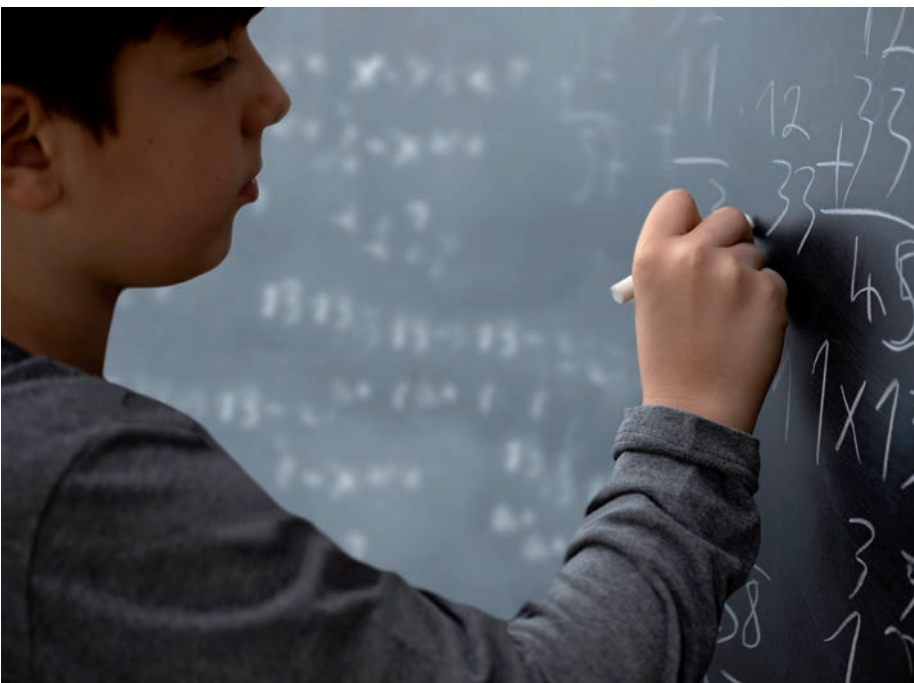
Côté ASE, le respect de la vie privée de l'enfant est assez souvent mis en avant pour expliquer certaines réticences ou résistances. On avance aussi, assez pertinemment, que les enseignants n'ont pas été formés à recevoir des informations qui peuvent être perturbantes.

Par ailleurs, partager trop d'informations pourrait générer chez l'enfant le sentiment que l'école n'est plus un lieu à part, un lieu « refuge », un cadre « normalité » dans un quotidien marqué par des contraintes liées à son placement. Or, il arrive aussi que ce soit au sein des écoles que les enfants trouvent des soutiens majeurs voire des référents affectifs qui leur manquent ailleurs.

Pour Caroline Desombre, il faut d'abord respecter le souhait de l'enfant, y compris celui de cacher ce statut. À titre personnel, elle estime toutefois qu'il est utile que les professeurs aient connaissance *« des éléments qui vont avoir une influence sur la capacité d'apprentissage sans toujours en avoir les détails. Car il faut accepter que tous les enseignants ne soient pas aptes à recevoir des informations difficiles qui pourraient résonner avec leur propre histoire. Eux aussi ont le droit de mettre un ' curseur bas ' sur ce qu'ils veulent savoir des traumatismes vécus par leurs élèves. »*

AIDER LES ENSEIGNANTS À DÉCODER

Maëlys Grondin, 22 ans, actuellement en 3^e année de licence de Géographie à l'Université de Tours, a été placée à l'âge de 8 ans et a grandi au village d'enfants SOS de Châteaudun. Pour elle, savoir qu'une visite parentale a été annulée à la dernière minute ou qu'elle s'est mal passée, qu'une audience approche... pourrait changer l'attitude des enseignants qui se retrouve face à des élèves perturbateurs, mutiques, agressifs... *« Sans contexte, argumente-t-elle, ils peuvent légitimement penser que c'est dirigé contre eux, ou contre l'école, et donc choisir de punir ou d'exclure. Alors que les enfants qui ne tiennent pas en place, qui sont en 'colère', en rébellion, etc. manifestent d'abord des souffrances personnelles lourdes et ont besoin de soutien, a minima de compréhensions et d'ateliers dans lesquels interviennent des cadres de l'ASE, de l'ENPJJ, des chercheurs en Sciences de l'éducation, des éducateurs spécialisés... Les ateliers permettent de partager des outils pratiques pour incarner, dans les établissements, les savoirs théoriques présentés en séances plénières. »*



sion. » Maëlys ajoute qu'elle a conscience que l'école ne peut pas mettre en péril la réussite scolaire de toute une classe à cause d'un élève confié agité, mais elle rappelle que « cet enfant aussi a droit à l'éducation. » L'étudiante se souvient de l'une de ses maîtresses « géniale » pendant sa Primaire. « Celle-ci avait travaillé dans un hôpital psychiatrique et nous comprenait mieux, nous, les enfants placés qu'elle ne mettait jamais à part ». Maëlys a été marquée par ce garçon du village d'enfant SOS dans la même classe qu'elle et qui présentait, ce jour-là, toutes les manifestations de l'élément très perturbateur. « Alors qu'il faisait une sorte de crise, plutôt que de le punir, la maîtresse s'est mise à ses côtés et lui a tenu la main tout en continuant son cours. C'était déroutant, pour lui, nous aussi, mais très efficace ! Elle avait détourné sa colère. Lorsqu'un professeur exclut un élève de son cours ou lui met des retenues, cet enfant va associer école avec exclusion et stigmatisation. Comment pourrait-il alors réussir sa scolarité ? Ce sont pourtant de futurs adultes, les ressources de la société. Ne pas les accompagner petits aujourd'hui, c'est en faire des charges pour la société de demain. »

Les mises à l'écart d'enfants placés qui se sentent très mal à l'école ou décrochent totalement sont, en effet, encore trop fréquentes regrette également Gabrielle Chouin. « Ces pratiques de 'zone grise', seraient bien plus rares si les salariés de l'ASE faisaient appel aux systè-

mes de remédiation, de soutien, d'aménagements d'emploi du temps... que propose l'Éducation nationale. » Mais ceux-ci sont-ils bien proposés partout et avec une approche adaptée aux enfants confiés ? Avec un taux moyen de 8,2 % d'élèves décrocheurs (pour la population générale), on peut se poser la question. En attendant, à 16 ans, 16 % des jeunes accueillis en établissement ne sont plus scolarisés contre 4 % en population générale (Élisa Abassi, Drees, 2020). Magali Panova, 44 ans, est charpentier (elle tient au masculin), mais aussi traductrice de russe. Elle est également l'une des bénévoles de l'association « Les ambassadeurs de la résilience » (voir encadré). Placée à ses 5 ans, avec des allers-retours jamais concluants chez sa mère, Magali a connu la vie en famille d'accueil, en foyer, en internat, dans une famille ressource, « sorte de famille d'accueil pour les temps de vacances », dit-elle. Sa scolarité fut très chaotique puisque dès qu'elle

fut placée en foyer à ses 11 ans, elle fut déscolarisée. « Je n'étais absolument pas disponible aux apprentissages, explique-t-elle. Ma famille ne m'avait donnée aucun code de socialisation. Enfant, je ne voyais jamais d'adultes ayant des interactions sociales avec d'autres adultes. Et on m'a aussi diagnostiqué bien, plus tard des troubles autistiques. » Privée d'école donc, et Magali le sait, les structures d'accueil étaient toutes hors-la-loi. « Or, l'école ce n'est pas seulement un lieu d'apprentissage de connaissances, ajoute-t-elle. Parfois, ce qu'on appelle 'la réussite scolaire', c'est d'abord de la socialisation et la création d'un réseau en dehors de son lieu de vie institutionnalisé. Les codes sociaux qui régissent le fonctionnement d'une MECS ne sont pas du tout les mêmes que ceux qui existent à l'extérieur. Un enfant est censé faire seulement un passage dans un foyer et pas y perdre l'usage des codes de la société qui va l'accueillir après son passage en foyer. »

DES AMBITIONS... QUI EN MANQUENT

Ce qui caractérise les trajectoires scolaires des enfants confiés, c'est aussi la faible proportion de ceux qui poursuivent des études longues. Selon la récente étude d'Isabelle Frechon, chargée de recherche, CNRS, laboratoire Printemps (« Ressources des jeunes à la fin de leur parcours de placement à l'Aide sociale à l'enfance », INJEP 2023), la poursuite des études après 18 ans est presque toujours corrélée à l'obtention d'un contrat

jeune majeur. Or, ce soutien financier dépend beaucoup de la politique du département, il n'est pas assuré d'une année à l'autre, et - sauf rares exceptions départementales - prend fin à 21 ans dans le meilleur des cas, souvent plus tôt. Autant de variables qui expliquent que les travailleurs sociaux qui encadrent les jeunes - et parfois les jeunes eux-mêmes - cherchent à s'inscrire dans ce calendrier contraint et donc à privilégier les circuits rapidement professionnalisant, au détriment des envies ou compétences.

À ce « cocktail », Benjamin Denecheau ajoute que le regard des éducateurs et éducatrices de l'ASE marque encore trop souvent une défiance vis-à-vis de l'institution « école ». *« Il y a bien sûr beaucoup d'exception, mais, d'une manière générale, chez les travailleurs sociaux prédominent des gens qui ont eu des parcours un peu distants de l'école. Ils privilégient les modèles qui valorisent le savoir-être au détriment des savoirs théoriques, académiques. Certains voient encore dans l'école un univers de sélection, de prime aux bons élèves et un monde d'inégalités qui ne porte pas les enfants en difficultés. Ils peuvent donc manifester de la méfiance vis-à-vis des études longues et des processus de sélection que l'on retrouve dans les grandes écoles et facultés. »*

Maëlys Grondin a grandi au village d'enfants SOS de Châteaudun. Elle n'a pas caché son statut d'enfant placée et assure n'avoir jamais été stigmatisée. SOS Villages d'Enfants est une association très attentive au bien-être des enfants, au respect de leurs droits et, grâce à ses hébergements de type familial et une importante équipe pluridisciplinaire, elle s'en donne les moyens. *« Pourtant, constate la jeune femme, cela n'empêche pas que la réussite scolaire y soit aussi moindre que pour le reste de la population. Peu d'enfants de mon village ont poursuivi après leur Bac. Pas parce qu'ils sont plus bêtes que les autres ou parce qu'ils ne voulaient pas apprendre. Non, la première raison c'est que beaucoup multiplient les rendez-vous (suivis dans les Centres Médico-Psychologique, chez l'orthophoniste, le psychologue, en psychomotricité...), qui empiètent sur le temps d'apprentissage. Au CP lorsqu'on rate trois matinées de cours par semaine, on apprend moins bien à lire, écrire, compter. Il y a un lien entre le médico-social et la scolarité dont on ne tient pas assez compte ».* Elle qui se voit demain travailler pour une association ou une ONG, y faire du plaidoyer, peut-être autour de la défense des droits de l'Homme, a donc su poursuivre des études longues. Elle constate cependant que l'ASE pousse aux études courtes. *« Celles et ceux qui signent les contrats jeune majeur ont des réticences à s'engager pour des jeunes qui visent des BAC +3, +4, +5. Car même sans*

redoublement, cela à un coût. Ou bien ils se demandent si le jeune ira au bout du cursus. Il ne faut pas se voiler la face : ces balances qui pèsent le pour, le contre, existent. Nous les subissons. »

SE PARLER, S'ÉCOUTER, SE CONNAÎTRE

S'il n'existe aucune solution miracle ou unique pour favoriser les réussites scolaires des enfants, la formation des professeurs et la mise en place des référents (tiers médiateurs entre l'ASE et l'Éducation nationale pouvant coordonner les actions liées à la scolarité), semble faire consensus. SOS Villages d'Enfants plaide d'ailleurs pour la généralisation de la fonction d'éducateur scolaire au sein des établissements de protection de l'enfance. Gabrielle Chouin souligne, elle, l'importance d'avoir certes des référents, mais à chaque strate de décisions et autant du côté de l'Éducation nationale que de l'ASE. *« Car tous les éléments de la scolarité ne relèvent pas de l'autorité du professeur ou d'un éducateur de MECS, ni même des directions. Ce qui se joue dépend parfois de politiques élaborées au-dessus de l'échelon de l'école ou de la MECS. C'est le cas de l'orientation des élèves, par exemple. »* Elle insiste aussi sur le fait d'avoir des référents scolaires disponibles. *« Lorsque, comme cela arrive déjà, c'est un référent ASE qui prend cette charge, cela ne fonctionne pas, faute de disponibilité, mais aussi de leur manque de connaissances du quotidien de l'enfant. »*

Si elle approuve l'idée de mettre en place des référents scolaires dédiés à une ou plusieurs écoles (sur le modèle des infirmières scolaires), Magali Panova estime pour sa part que ces référents doivent eux-mêmes avoir eu un parcours en protection. *« Ainsi les enfants les trouveront légitimes, et ne le verront pas comme un ascendant de plus. »* Il est difficile d'imaginer pouvoir trouver assez de personnes concernées pour couvrir les 59 000 écoles et établissements du second degré. Néanmoins cette réflexion soulève un autre enjeu : celui de l'écoute de la parole des principaux concernés : ces écoliers et lycéens qui jouent leur avenir et à qui on ne donne pas si souvent la parole.

Pour que les acteurs de la scolarité des enfants placés ne méritent plus de porter un bonnet d'âne, il leur faudra développer bien plus d'alliances éducatives que ce n'est le cas aujourd'hui. *« L'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde »,* disait Nelson Mandela ; pour changer des vies aussi. ■

1- Le fondateur de Parlons d'eux, voir page 38

Besoin de repères, besoin de sécurité, besoins fondamentaux... ET VOUS QUELS SONT VOS BESOINS ?

LE CURSUS "RESPONSABLE D'ÉQUIPE EN PROTECTION DE L'ENFANCE" (264 HEURES SUR L'ANNÉE)

Une formation soutenue de 264 heures en distanciel OU en présentiel, conforme aux obligations du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 en direction des cadres de la fonction publique territoriale au titre de la formation obligatoire des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance. À l'issue du cursus l'École de la Protection de l'Enfance délivre une attestation de compétences acquises pour l'encadrement en protection de l'enfance.

Sous la direction pédagogique et scientifique et avec la participation du Dr Marie-Paule Martin-Blachais, auteure du rapport sur "Les Besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance".

LES SÉMINAIRES THÉMATIQUES APPROFONDIS (2 JOURS EN PRÉSENTIEL À PARIS OU EN DISTANCIEL)

Des séminaires thématiques approfondis de deux jours sur une problématique majeure de votre quotidien de professionnel ou de cadre de la protection de l'enfance :

- Droits et enjeux politiques, sociaux, et territoriaux de la protection de l'enfance
- Besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance
- Le travail avec les familles et l'enfant
- L'évaluation des besoins de l'enfant
- Parcours et projet pour l'enfant (PPE)
- La prise de risque en protection de l'enfance,...

Avec les formateurs les plus expérimentés sur ces questions et une approche équilibrée théorie-pratique de terrain.

LES WÉBINAIRES ESSENTIELS (1 JOURNÉE À DISTANCE VIA ZOOM)

Des formations à distance d'une journée pour aller à l'essentiel sur des problématiques fondamentales dans l'accompagnement des enfants et des familles :

- Le délaissement parental : approche clinique et juridique
- Le référentiel national HAS d'évaluation
- Les 1000 premiers jours : ce qui se joue dans la construction de l'individu entre 0 et 3 ans
- Liens d'attachement et besoins fondamentaux de l'enfant
- Les outils pour évaluer en protection de l'enfance
- Droits et intérêt supérieur de l'enfant,
- Les conférences familiales en pratique,...

L'essentiel en une journée et sans se déplacer avec les formateurs les plus expérimentés sur ces questions et une approche équilibrée théorie-pratique.



Poussez la porte de l'École de la Protection de l'Enfance

**Choisissez
votre formule
(cursus, séminaire,
webinaire)
pour consolider
vos connaissances
et vos pratiques**



L'École de la Protection de l'Enfance est gérée par la société L'Action Sociale, société d'édition du JAS et organisatrice des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance.

La certification Qualiopi est accordée au titre de la catégorie : ACTIONS DE FORMATION.



Il faut t

Dans l'esprit du proverbe africain "Il faut tout un village pour élever un enfant", SOS Villages d'Enfants propose dans cette rubrique un éclairage des divers enjeux de la protection de l'enfance illustrés par les programmes et actions qu'elle développe dans une logique de synergie entre acteurs afin de créer des alliances éducatives dans l'intérêt de l'enfant.

Agir et plaider pour la réussite scolaire des enfants protégés : une priorité pour SOS Villages d'Enfants

PAR FLEUR RIZZA TÉTELAIN



QUELLE EST LA SITUATION SCOLAIRE DES ENFANTS PROTÉGÉS EN FRANCE ?

UN CADRE LÉGAL SOLIDE DONT L'EFFECTIVITÉ DOIT ÊTRE RENFORCÉE

Comme le garantit la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE, articles 28 et 29) mais aussi la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH, article 26), chaque citoyen et citoyenne a droit à l'éducation et à la formation tout au long de sa vie. En France, c'est le code de l'éducation, dans son article L131-1, qui précise : « L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans » et le décret n°2020-978 du 5 août 2020 qui rappelle que les jeunes de 16 à 18 ans sont soumis à une obligation de formation.

Si les cadres légaux internationaux et français garantissent un droit à l'éducation et à la formation à tous les enfants, certains, comme les enfants accueillis en protection de l'enfance notamment, pâtissent en réalité d'un accès difficile à ce droit.



Out un VILLAGE...

DES PARCOURS SCOLAIRES PLUS DIFFICILES POUR LES ENFANTS PROTÉGÉS : UNE RÉALITÉ STATISTIQUE

- **40 % des enfants de 11 ans accueillis en établissement au titre de la protection de l'enfance étaient toujours scolarisés à l'école primaire alors qu'ils étaient en âge d'intégrer le collège, contre 10 % en population générale** (chiffres de la DREES, 2020) ;
- **59 % des enfants accueillis ont redoublé au moins une fois et 39 % ont redoublé avant l'entrée au collège** contre 17 % en population générale (données ELAP) ;
- **Les enfants confiés connaissent plus fréquemment que leurs pairs en population générale des situations de déscolarisation.** D'après les données de la DREES, fin 2017, 97 % des jeunes hébergés et âgés de 6 à 15 ans étaient scolarisés, contre 100 % de la même classe d'âge dans l'ensemble de la population ;
- **Les enfants confiés (ou anciens confiés) sont fréquemment orientés vers les cycles d'enseignement professionnel court.** D'après les données ELAP, parmi les jeunes accueillis en formation à l'âge de 17 ans, 8 % suivent une formation non diplômante, 34 % une formation principalement de niveau V (CAP), 28 % préparent un bac professionnel et 19 % un bac général ou technologique. **Ils sont peu nombreux à poursuivre des études supérieures.** À 19 ans, 8 % des jeunes accueillis en établissement suivaient une formation dans l'enseignement supérieur alors qu'ils étaient 52 % en population générale. À 16 ans, 16 % des jeunes accueillis en établissement ne sont plus scolarisés contre 4 % en population générale ;
- Enfin, le Défenseur des droits estime que **13 à 20 % d'enfants relevant de la protection de l'enfance sont en situation de handicap**, contre 2 à 4 % des enfants en population générale (2015).

Pourtant, « Espace central de la vie quotidienne des enfants, la scolarité joue un rôle important pour leur bien-être et permet de répondre à certains de leurs besoins fondamentaux (...). Par ailleurs, la réussite scolaire joue un rôle déterminant pour le parcours de vie des enfants protégés, dont on sait qu'ils sont particulièrement exposés à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle à l'âge adulte ».

Source : revue de littérature « La scolarité des enfants protégés », ONPE (2022)

LES NOMBREUX OBSTACLES RENCONTRÉS PAR LES ENFANTS ACCUEILLIS EN PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LEURS PARCOURS SCOLAIRES

Les enfants accompagnés en protection de l'enfance ont généralement grandi dans un climat familial caractérisé par un manque de soins et de soutien affectif, voire de maltraitance, de relations conflictuelles ou de manque d'interactions entre adulte et enfant, qui sont autant de freins à une entrée

dans les apprentissages. Même lorsque cet accueil en protection de l'enfance permet d'écarter le danger, ces expériences ont des conséquences durables sur le développement de l'enfant, sa santé physique et psychique, avec des troubles de l'attachement fréquemment observés ainsi que des troubles de l'anxiété. Ces troubles



Il faut t

sont autant de facteurs de risque au regard de la scolarité et sont à l'origine de besoins spécifiques.

PREMIERS FREINS À LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES ENFANTS PROTÉGÉS : LES OBSTACLES INSTITUTIONNELS

Le cadre de vie des enfants protégés est trop souvent peu propice à la priorisation de la scolarité et au suivi des devoirs. En effet, la multitude d'interlocuteurs entraîne un manque de continuité et les lieux de vie des enfants (foyers, mecs, etc.) ne sont toujours pas pensés pour leur permettre de faire leurs devoirs calmement par exemple. Cela entraîne régulièrement une stigmatisation des enfants protégés (« Ils ne sont pas investis et ne font jamais leurs devoirs »).

De plus, la scolarité n'est pas toujours ciblée comme une priorité. En effet, confrontées à des situations complexes, les professionnels ont souvent d'autres priorités dans l'accompagnement de l'enfant et de ses parents que le suivi scolaire. Aussi, des recherches attestent d'une faible attente des professionnels sur la scolarité des enfants protégés, participant ainsi malgré eux à la reproduction sociale de leur marginalisation scolaire. Une forme de « résignation acquise » serait à l'œuvre, aussi bien du côté des professionnels de la protection de l'enfance et de l'école, que du côté des enfants eux-mêmes.

Par ailleurs, le manque de coordination et la méconnaissance entre professionnels de l'éducation et de la protection de l'enfance est un réel frein à l'épanouissement scolaire des enfants. On assiste en effet à un « choc » entre deux cultures différentes où la synergie ne pourra s'opérer que si les deux parties avancent l'une vers l'autre.

Ce manque de compréhension des réalités et des contraintes de chaque partie amène également à des difficultés administratives, comme l'incapacité à rendre les documents dans les délais impartis, puisque la procédure permettant d'obtenir la signature du responsable légal prend dans certaines situations beaucoup de temps. Aussi, certains jeunes et professionnels ne peuvent se connecter à certaines plateformes ou services de suivi de la scolarité (tels que Educonnect) ou effectuer des procédures d'orientation ou d'aide à la scolarité (CROUS).

L'ORIENTATION : UN MÉCANISME QUI ENTRETIENT L'ÉCHEC SCOLAIRE

L'orientation scolaire repose sur plusieurs logiques et en premier lieu, sur les résultats scolaires. De ce fait, les inégalités dans les apprentissages se répercutent sur les orientations : les élèves les plus faibles se retrouvent alors souvent orientés par défaut dans les filières les moins demandées. Au-delà des résultats scolaires, l'orientation est également mise en œuvre par des leviers qui nécessitent une bonne connaissance du système. Comme l'ont montré de nombreux sociologues, la connaissance de « l'offre scolaire » dépend des positions sociales, de même que la connaissance des « bonnes » stratégies à mettre en place, comme le choix de tel ou tel établissement ou de telle option, qui favoriseront la trajectoire future, avec des destinées scolaires différentes pour des élèves de même niveau.

De plus, les jeunes accueillis en protection de l'enfance étant soumis à une forte injonction à l'autonomie après leur majorité, beaucoup subissent une orientation contrainte et par défaut (formations courtes, professionnalisantes, leur permettant d'entrer rapidement sur le marché du travail). En outre, ils ne bénéficient pas du droit d'expérimenter ou à l'erreur, pourtant inscrit dans la loi, les poussant régulièrement vers une situation de décrochage scolaire ou de cursus non finalisé. Certains jeunes ne se voient pas non plus accorder d'accompagnement jeunes majeurs s'ils changent de département pour effectuer leurs études, ce qui peut conduire à la fin de l'octroi de bourses.

Enfin, pour les enfants accueillis en protection de l'enfance et en situation de handicap, les difficultés d'orientation précédemment citées sont aggravées. En effet, s'ils devraient être suivis par des organismes spécialisés comme des IME, ils ne disposent pas toujours de reconnaissance MDPH et ne sont ainsi pas prioritaires. Par défaut, ils sont alors scolarisés dans un système d'éducation classique, en SEGPA ou en ITEP ce qui réduit considérablement leurs chances de poursuivre des études. Par ailleurs, le manque d'AESH dans le milieu scolaire se répercute aussi sur la scolarité de ces enfants.

PRÈS DE 10 ANS APRÈS SON LANCEMENT, LE PROGRAMME PYGMALION SE RENFORCE CHEZ SOS VILLAGES D'ENFANTS

PYGMALION, LE PROGRAMME DE RÉUSSITE SCOLAIRE DE SOS VILLAGES D'ENFANTS

L'ambition de SOS Villages d'Enfants est de permettre à chaque enfant qu'elle accompagne de cheminer vers la réussite scolaire. Convaincue qu'une partie de leurs difficultés scolaires est liée à la situation d'accueil en protection de l'enfance, l'association entend tout mettre en œuvre pour favoriser la réussite des enfants qu'elle accompagne. Cette ambition s'est concrétisée dans un programme associatif baptisé « Programme Pygmalion » lancé en 2014.

« La conviction de SOS Village d'Enfants est de sortir du fatalisme 'enfant protégé / échec scolaire' et d'imaginer un programme singulier dans le souci permanent de l'épanouissement personnel de chaque enfant, gage de sa future insertion professionnelle. »



Nathalie Dupire, Directrice Territoriale du Sud et coordinatrice nationale du programme Pygmalion, SOS Villages d'Enfants.

L'originalité de ce programme réside dans son approche systémique puisqu'il ne s'adresse pas aux seuls élèves, mais convoque l'ensemble des acteurs qui gravitent autour d'eux, représentés grâce aux cinq doigts d'une même main : l'association, les équipes des villages d'enfants, l'institution scolaire, l'enfant, les parents.

« Le programme Pygmalion, par son accompagnement spécifique, permet de contrer les effets négatifs de l'accueil en protection de l'enfance. Il appelle également à un changement de paradigme tant sur le plan des représentations que concernant les actions d'accompagnement. » Nathalie Dupire

CRÉER LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE

En s'appuyant sur ces cinq acteurs-clés de la réussite scolaire, le programme Pygmalion propose différentes activités.

1 - **L'association** s'est engagée dans la diffusion d'une culture de la réussite scolaire au sein de l'institution (synergie entre acteurs, expérimentation, formation et recherche) ;

2 - **Chaque village d'enfants SOS** a remis la scolarité au cœur de son intervention éducative, en recrutant un éducateur scolaire dont la mission principale est de coordonner l'ensemble des actions relatives à la scolarité et de faciliter le lien avec les écoles, de former les éducateurs et éducatrices familiales aux attendus de l'école et d'organiser des rencontres professionnelles régulières sur le thème de la scolarité par exemple ;

« Créer une synergie autour de la scolarité, c'est amener les équipes de terrain à travailler ensemble, avec chacun sa spécificité et son rôle. La dotation d'un poste d'éducateur scolaire dans chaque village d'enfants a permis à cette synergie d'être coordonnée par un référent dédié. » Nathalie Dupire, Directrice



Il faut to

Territoriale du Sud et coordinatrice nationale du programme Pygmalion, SOS Villages d'Enfants.

« Mon rôle en tant qu'éducatrice scolaire c'est aussi d'accompagner les éducateurs et aides familiaux sur les méthodes éducatives à utiliser. J'organise des 'cafés Pygmalion' tous les mois : une personne propose une problématique puis chacun partage une idée ou une expérience. Pour le partage de bonnes pratiques, nous disposons également de fiches que nous diffusons, proposant des astuces sur comment aider un enfant à se concentrer, faire ses devoirs, etc. Enfin, bien-sûr, les éducateurs et aides familiaux sont les bienvenus aux réunions avec l'école » Joumana Grehaigne, éducatrice scolaire spécialisée au village d'enfants SOS de Carros.

« Lorsque la prise en charge est stable, le développement de relations positives avec les assistants familiaux et les éducateurs joue un rôle protection pour la scolarité » Aurélie Picot, chargée de mission à l'ONPE.

3 - L'association noue des partenariats de qualité avec **les établissements scolaires** : des rencontres institutionnelles avec les établissements scolaires sont organisées à chaque rentrée scolaire au sein des villages d'enfants afin de faire connaître aux équipes enseignantes leur fonctionnement, la mission de l'éducateur scolaire, des éducateurs et éducatrices familiales, et de mettre en place des outils de liaison pour coordonner le suivi scolaire de chaque enfant ;

« Une fois que les établissements scolaires ont compris comment fonctionne un village d'enfants SOS et à quoi ressemble le quotidien et la réalité des enfants qu'on accueille, on rencontre moins de cas de stigmatisation de ces enfants. Avant, j'entendais des phrases comme 'à chaque fois qu'on leur demande un truc, on ne l'obtient pas'. Aujourd'hui c'est beaucoup moins le cas puisque les institutions se comprennent mieux et ont parfois installé une vraie relation de confiance. Certaines écoles acceptent par exemple que le village signe les documents administratifs en attendant que les parents puissent le faire. Dans d'autres établissements, le proviseur nous appelle pour nous demander si tel jeune peut aller dans telle classe à la rentrée. » Joumana Grehaigne.

4 - SOS Villages d'Enfant développe des pratiques professionnelles permettant une meilleure prise en compte des facteurs personnels de **l'enfant** dans son accompagnement scolaire afin d'atténuer l'impact de certaines difficultés sur la scolarité et de mettre en lumière le potentiel de chaque enfant. Cela passe notamment par l'intégration d'un volet sur la scolarité dans le PAP de l'enfant, permettant de déterminer les axes de travail prioritaires et d'ouvrir un espace de partage et de coopération entre les professionnels ;

5 - Enfin, notre structure travaille étroitement avec **les parents** des enfants qu'elle accompagne afin de favoriser les apprentissages scolaires, en limitant les exigences contradictoires entre le village d'enfants, l'école et la famille.

« Le bilan des expérimentations menées jusqu'à présent a permis de constater que la scolarité était une porte d'entrée pertinente pour travailler la parentalité de manière plus globale dans la mesure où cela décentre les échanges des raisons du placement pour se centrer sur l'intérêt de l'enfant. » Nathalie Dupire.

Près de 10 ans après son lancement, le programme Pygmalion est loin de s'essouffler ! Au contraire, depuis janvier 2022, Nathalie Dupire, Directrice Territoriale du Sud chez SOS Villages d'Enfants, endosse le rôle de coordinatrice nationale du programme Pygmalion, s'assurant de sa mise en œuvre dans chaque village d'enfants SOS. Aussi, plusieurs activités sont prévues pour l'année 2024 : formation des professionnels de la protection de l'enfance sur l'approche Pygmalion ; déploiement du mentorat auprès des enfants et des jeunes des villages d'enfants SOS ; actualisation et diffusion de fiches sur les neurosciences, la neuropédagogie ou encore la ludopédagogie ; échanges de bonnes pratiques et partage d'expériences entre éducateurs scolaires.

Out un Village...

MOBILISER LES DÉCIDEURS POLITIQUES POUR OBTENIR DES CHANGEMENTS

Forte de cette expérience, l'association, qui se mobilise également pour faire évoluer les politiques publiques, formalise et développe en ce sens un plaidoyer à part entière sur la scolarité des enfants protégés, et ce depuis 4 ans. En effet, SOS Villages d'Enfants a été associée en 2019 au « groupe de travail ambition scolaire » dédié à la construction de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, impulsé par Adrien Taquet, alors secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance ; ou encore sollicitée par plusieurs parlementaires chargés de rédiger des rapports sur le sujet. Elle propose aujourd'hui différentes recommandations à destination des pouvoirs publics et des structures de protection de l'enfance pour favoriser leur réussite scolaire. Le 3 octobre dernier, SOS Villages d'Enfants a organisé un événement à l'Assemblée nationale, marrainé par Perrine Goulet, Présidente de la délégation parlementaire aux droits des enfants de l'Assemblée nationale.

De nombreux acteurs, endossant un rôle central dans la thématique de la scolarité des enfants protégés, étaient présents : associations ; décideurs publics (députés et membres ou représentants du Gouvernement, notamment Charlotte Caubel, secré-

taire d'Etat auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance) ; enfants et jeunes accueillis en protection de l'enfance ; représentants d'administrations (comme la DGCS, l'ONPE et le CNPE) ; et journalistes. L'objectif était d'identifier comment SOS Villages d'Enfants et les pouvoirs publics pouvaient collaborer pour améliorer les parcours scolaires des enfants et jeunes accueillis en protection de l'enfance, tout en donnant la parole aux premiers concernés sur le sujet. « Ce petit déjeuner constitue une première étape de dialogue entre la société civile et les pouvoirs publics pour se mobiliser en faveur de la réussite scolaire de tous les enfants, notamment celles et ceux accueillis en protection de l'enfance », Isabelle Moret, Directrice Générale de SOS Villages d'Enfants.

Deux jeunes accueillie et anciennement accueillie par SOS Villages d'Enfants se sont exprimées sur leurs parcours et les obstacles auxquelles elles ont elles-mêmes fait face, avant de partager les recommandations de l'association.

« Premièrement, je voudrais souligner que la réussite académique est plus difficile pour les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance, notamment à cause du manque de moyen financier (même avec la bourse), d'entourage et soutien affectif. Il faut pouvoir "jongler" entre les difficultés résultant du placement et celles de la vie étudiante. Par ailleurs, les enfants accueillis par l'ASE souffrent de stigmatisation, aussi bien par le personnel éducatif que par les parents d'élèves. Souvent, il y a une forte présence d'enfants d'une même structure de protection de l'enfance dans les écoles primaires, amenant les parents à se plaindre, voire à demander qu'il y ait moins d'enfants accueillis en protection de l'enfance dans les écoles de leurs enfants. » Maeva*, 21 ans. « Il y'a certains parents qui ont l'autorité parentale mais qui ne viennent jamais, donc qui ne signent pas les papiers. Puis, les profs nous réclament ces papiers et pensent qu'on n'est pas sérieux parce qu'on ne peut pas leur rendre. Cela crée des différences et ne nous aident pas à vivre notre vie de collégiens comme les autres enfants. Il faudrait arriver à simplifier les choses. » Flavie*, 15 ans.

* Les prénoms ont été modifiés





Il faut t



Tout au long de l'événement, les regards de partenaires extérieurs ont enrichi les échanges et les personnalités politiques présentes ont assuré leur mobilisation pour prendre en compte les difficultés soulevées.

« Parmi mes missions, j'ai en charge d'accompagner le développement d'expérimentations territoriales d'alliance éducatives en lien avec les DSDEN du Pas de Calais et du Nord. Sur le territoire de Merville par exemple, des professionnels de l'éducation nationale et de la protection de l'enfance ont suivi une formation, co-animée et co-construite par des élèves, des professionnels de l'éducation nationale et de la protection de l'enfance, ainsi que par des ambassadeurs de la résilience sur les enjeux de chacun. Suite à cette journée de formation, les formés ont été accompagnés dans la co-construction d'une charte locale de partenariat entre établissements de l'éducation nationale, de la protection de l'enfance et acteurs territoriaux comme les mairies, centres de loisir municipaux ou encore Conseil Départemental du Nord. C'est une bonne pratique qu'il serait pertinent de développer. » Gabrielle Chouin, Chargée de mission référente académique scolarisation des élèves bénéficiant d'une mesure de protection auprès de Madame Le Recteur de l'académie de Lille et de la région académique, DRAJES jeunes protégés des Hauts de France et Présidente de l'association, Le Réseau National des Ambassadeurs de la Résilience

« C'est vraiment une nécessité pour moi de faire que ces enfants sous protection aient les mêmes chan-

ces que les autres enfants en France. (...) La république est garante de l'éducation de nos enfants, et je pense que sa responsabilité est accrue dès lors qu'ils sont accueillis en protection de l'enfance », affirme Perrine Goulet, Présidente de la délégation aux droits des enfants de l'Assemblée nationale.

« Il m'importait d'être présente parmi vous aujourd'hui, je sais combien les constats et propositions que vous avez dressés vont nourrir les travaux approfondis que nous menons avec Gabriel Attal. Ma conviction, que partage Gabriel, c'est que nous devons aller au-delà des appels à projets ponctuels, qu'il faut construire une démarche globale et partenariale entre la protection de l'enfance et l'éducation nationale, qui incorpore la scolarité des enfants protégés dans toutes ses dimensions : simplification des procédures de scolarisation, la formation renforcée des professionnels de l'éducation nationale à l'accueil bienveillant des jeunes protégés, la priorisation et la facilitation de l'accès aux dispositifs tels que devoirs faits, vacances apprenantes, l'accompagnement renforcé de la construction au projet d'orientation... », explique Charlotte Caubel, Secrétaire d'Etat en charge de l'Enfance.

ÉTAT, DÉPARTEMENTS, STRUCTURES DE PROTECTION DE L'ENFANCE : LES RECOMMANDATIONS CONCRÈTES QUI LEUR SONT ADRESSÉES

Durant l'événement, plusieurs recommandations de plaidoyer, construites par l'association, ont été portées auprès des personnalités politiques présentes. En effet, qu'il s'agisse de l'état français, des départements ou des structures de protection de l'enfance, tous ont un rôle primordial à jouer dans la scolarité des enfants protégés.

Recommandations à destination de l'Etat :

- Décloisonner les politiques publiques, notamment autour des enjeux de la protection de l'enfance et de la scolarité, afin d'éviter les logiques de silo et un manque de dialogue avec les institutions ;

- Généraliser les comités départementaux pour la protection de l'enfance à l'ensemble des départements, expérimentés dans quelques territoires par

Out un VillAge...

la loi du 7 février 2022 et y associer autant que possible les inspecteurs d'académie et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ;

- Questionner la liste des actes usuels et non usuels ainsi que la notion d'« autorité parentale » et la transformer en « responsabilité parentale », permettant, pour les enfants accueillis en protection de l'enfance, leur famille et les professionnels qui les accompagnent, de simplifier les procédures et signatures de documents relatifs à la scolarité, qui génèrent de fait une stigmatisation des enfants ;

- Permettre à certains professionnels identifiés de la protection de l'enfance (éducateurs scolaires par exemple) d'obtenir les codes d'accès aux espaces numérique scolaire.

Recommandations et bonnes pratiques à partager à destination des départements et structures de protection de l'enfance :

- Chercher au maximum la stabilité des accueils en protection de l'enfance et s'assurer du maintien de l'enfant dans son école scolaire d'origine ;

- S'assurer de la prise en compte de la scolarité dans le projet personnalisé de l'enfant (PPE) qui permette de sortir d'une gestion « par à-coups »

de l'accompagnement scolaire, c'est-à-dire rythmée par les difficultés rencontrées, et de déterminer les axes de travail prioritaires de l'enfant. La définition de ces objectifs ouvre un espace de partage et de coopération entre les professionnels de protection de l'enfance et de l'école, voire du secteur médical, ainsi que la famille. L'enfant doit évidemment être outillé afin de participer pleinement à la prise de décision ;

- Généraliser la fonction d'éducateur scolaire dans les établissements de protection de l'enfance (recrutement d'un éducateur scolaire dans chaque établissement), ce qui implique, pour les départements, de financer ces postes, à travers la révision et l'augmentation des prix de journée notamment ;

- Renforcer la connaissance entre les acteurs de l'éducation et les acteurs de la protection de l'enfance et sensibiliser les professionnels de la protection de l'enfance à une meilleure connaissance des conditions de travail des enseignants et de leurs obligations à tenir afin de favoriser une compréhension mutuelle dans l'intérêt de l'enfant ;

- Tisser des partenariats de qualité entre les établissements de protection de l'enfance et les établissements scolaires. ■



SOS Villages d'Enfants continue à se mobiliser en faveur de la réussite scolaire des enfants protégés, aussi bien dans ses programmes que son plaidoyer, afin d'offrir les mêmes chances à tous les enfants quel que soient leurs parcours.

Contact :

Florine Pruchon, Responsable du pôle plaidoyer, SOS Villages d'Enfants
Hervé Laud, Directeur de la Prospective, du Plaidoyer et de la Communication, SOS Villages d'Enfants . hlaud@sosve.org / +33 (0)1 55 07 25 07 / +33 (0)6 20 32 04 61

Le document de positionnement de SOS Villages d'Enfant « *Permettre la réussite scolaire des enfants accueillis en protection de l'enfance* » et le cahier SOS « *Accrochage scolaire en situation de placement. Croire au potentiel de tous les enfants* » sont accessibles sur demande.

Retrouvez la revue de littérature de l'ONPE « *La scolarité des enfants protégés* » (2022) à cette adresse :

https://onpe.gouv.fr/system/files/publication/rl_scolarite_2022_web.pdf.

ILS AURAIENT PU SE CROISER... PORTRAITS EN MIROIR

Ce même questionnaire est adressé à la fois à un jeune accompagné en protection de l'enfance ou sortant de l'ASE et à une personnalité du secteur

En partenariat
avec REPAIRS !

MANON TROCHU



POUR MIEUX SE CONNAÎTRE :

- 1. Moi en quelques mots :** J'ai 20 ans, je suis étudiante en science politique et engagée dans plusieurs associations.
- 2. Mon métier :** Je suis à la fois en deuxième année de science politique et en parallèle j'effectue un service civique au sein de Repairs!44.
- 3. Le principal trait de mon caractère :** Je sais où je souhaite aller, je suis loyale et drôle.
- 4. Mon principal défaut :** Je suis très stricte envers moi-même.
- 5. Ma principale qualité :** Je suis une jeune femme bienveillante et résiliente.
- 6. Mon occupation préférée :** D'un point de vue personnel, j'aime lire et être entourée de mes proches.
- 7. Mon rêve de bonheur :** Je ne suis pas pleinement convaincue que le bonheur existe en tant que tel, mais reste convaincue que nous ressentons un sentiment de bonheur lorsque nous vivons en accord avec ce que nous sommes et avec nos convictions.
- 8. Ce que je préfère dans la vie :** la musique, la politique, la poésie, aimer et rire.
- 9. Ce que je déteste le plus :** Les injustices (trop nombreuses à mon goût) et l'hypocrisie.
- 10. Ma citation favorite :** « Insatiablement, nos existences mesquines réclament la surprise, le trouble, l'inattendu. Qu'importe l'intensité du frisson, ce à quoi nous nous attendons le moins nous fait vibrer le plus. ».
- 11. Mon artiste préféré :** Joaquin Phoenix pour sa puissance et le groupe français PNL pour la véracité et la profondeur de leurs textes.
- 12. Mon jour préféré :** Pas l'un plus qu'un autre, les jours ne se ressemblent jamais.
- 13. Mes héros/héroïnes dans la vie réelle :** Je n'ai pas de héros/héroïne dans la vie réelle, mais des personnes inspirantes autour de moi.
- 14. Le don que je voudrais avoir :** Probablement voyager dans le monde entier sans polluer, ce serait quand même super !
- 15. Mon état d'esprit à cet instant précis :** Heureuse et déterminée.

CONCERNANT LA PROTECTION DE L'ENFANCE :

- 16. Mon parcours en protection de l'enfance en quelques lignes :** Mesure AEMO entre mes six et seize ans puis un placement qui paraissait pour être très compliqué auprès de l'ASE à seize ans (période Covid) mais j'ai finalement été placée chez un tiers digne de confiance (qui a été décisif dans mon parcours et ma construction) grâce à ma persévérance devant la juge des enfants.
- 17. Mon meilleur souvenir :** Londres, août 2023, dérisoire pour certains, marquant et merveilleux pour moi.
- 18. Mon pire souvenir :** le mois précédant mon placement où j'ai littéralement été livrée à moi-même et seule, sans AUCUNE personne autour.
- 19. Une personne importante dans mon parcours :** mon compagnon, une rencontre plus qu'inattendue, qui est aussi mon meilleur ami, mon plus fidèle soutien, la personne qui m'inspire le plus au quotidien et pour qui j'ai une grande admiration.
- 20. Une initiative à mettre en lumière :** « les éclaireurs » comme j'aime les appeler, ces personnes engagées, de façon globale, à tous niveaux. Ceux pour qui tout est encore et toujours possible et qui, malgré les difficultés, font tout pour que demain soit meilleur.
- 21. Une personne inspirante :** Toutes ces femmes et tous ces hommes qui font preuve d'humanité et donnent leur chance à qui veut bien la saisir.
- 22. Un coup de chapeau :** À toutes les personnes malades et leur famille, qui vivent corps et âme la maladie et l'amour qui en transcende.
- 23. Une satisfaction :** Avoir compris que croire en moi, avoir confiance en moi et travailler étaient la clef, ma clef.
- 24. Un rêve :** Sincèrement, porter la voix de ceux que je représente par ce portrait, le plus haut possible (et découvrir multitude de cultures aussi).
- 25. Une indignation :** la désinformation ; le crédit, la chance et les opportunités données parfois, injustement, à des personnes nées « au bon endroit », « au bon moment ».
- 26. Un combat à mener :** la recherche contre le cancer et la protection et le respect de la dignité de chaque être humain.
- 27. Ce que je changerais dans le système de protection de l'enfance :** Une multitude de choses à commencer par une meilleure formation des professionnels et mettre l'enfant au cœur absolu de tous processus de décisions et autres, à condition que l'enfant ait la capacité de le faire et qu'il souhaite y participer. Rendre la parole aux premiers concernés.
- 28. Ma position vis-à-vis des contrats jeunes majeurs :** C'est une sécurité psychologique, physique et parfois financière absolument non négligeable. Au-delà d'une obligation, cela est une absolue nécessité.

PAVO



POUR MIEUX SE CONNAÎTRE :

1. **Moi en quelques mots** : Je suis Pavo, aujourd'hui dessinateur de presse et de bandes dessinées, après avoir été étudiant, ouvrier, prof d'histoire... et surtout éducateur en protection de l'enfance.
2. **Mon métier** : Lire, rire, dessiner et partager.
3. **Le principal trait de mon caractère** : La curiosité.
4. **Mon principal défaut** : Egoïste, comme Bernard !
5. **Ma principale qualité** : Je cherche encore... Vous bouclez quand ?
6. **Mon occupation préférée** : Dessiner des âneries, vautré dans mon canapé.
7. **Mon rêve de bonheur** : Être payé pour ça !!
8. **Ce que je préfère dans la vie** : Être amoureux.
9. **Ce que je déteste le plus** : L'orgueil des hommes, et les épi-nards.
10. **Ma citation favorite** : L'auteur que je cite le plus, c'est mon père, mais c'est souvent pour dire des grossièretés... Alors je vais citer une phrase de Romain Gary qui résume le travail des humoristes : « Le rire, c'est la façon qu'à l'horreur de crever. »
11. **Mon artiste préféré** : Un seul ? Impossible ! Un cocktail alors : Jean-Marc Reiser, Jimmy Page et Emile Zola.
12. **Mon jour préféré** : Le percredi. C'est comme le mercredi mais vu que mes filles sont avec moi ce jour-là, on appelle ça le percredi. Y'a pas de raison d'appeler ça systématiquement le mercredi ! C'est discriminant pour les pères !
13. **Mes héros/héroïnes dans la vie réelle** : Charlotte Caubel ! Ah non, ça ne marche pas, elle n'est pas dans la vie réelle... Dommage.
14. **Le don que je voudrais avoir** : L'oreille absolue.
15. **Mon état d'esprit à cet instant précis** : Inquiet (par lucidité) et heureux (parce que je n'ai pas que ça à faire d'être lucide !).

CONCERNANT LA PROTECTION DE L'ENFANCE

16. **Mon parcours en protection de l'enfance en quelques lignes** : Je suis devenu éducateur par passion pour les sciences humaines, un peu par hasard. Par conviction politique également. J'ai travaillé un peu moins de vingt ans, en MECS et en AEMO. Mais ce métier m'a offert une vraie rencontre avec le monde et avec moi-même. Aujourd'hui encore, je me définis comme un éducateur. Ce métier est une identité.
17. **Mon meilleur souvenir** : Un seul, c'est impossible. Mais les vacances avec les enfants du foyer et mes collègues éducateurs sont pleines

de chouettes souvenirs. Des moments joyeux et familiaux. Beaucoup d'enfants de cette époque ont gardé des liens entre eux une fois devenus adultes.

18. **Mon pire souvenir** : Je crois que ce sont des placements en urgence. Quand la survie d'un enfant est menacée et qu'il faut agir vite, sans prévenir. La violence de ces instants, qui sont heureusement rares, est terrible.

19. **Une personne importante dans mon parcours** : Claudie Legendre en foyer, et Dominique Ragot en AEMO. Deux grands éducateurs auprès de qui j'ai beaucoup appris. Ils m'ont même appris à ne pas être toujours d'accord avec eux. Avoir le droit de s'engueuler avec quelqu'un qu'on admire, c'est un privilège.

20. **Une initiative à mettre en lumière** : Le fait, comme l'a fait la CIVISE dernièrement, de chiffrer le coup de l'inaction sociale. Parler des coûts évités est une initiative pertinente. Le travail social fait gagner de l'argent à la collectivité, il faut le dire.

21. **Une personne inspirante** : Comment ne pas citer Sarah, dont j'étais l'éduc il y a 20 ans et qui a inspiré le personnage de Tara Kabé que je dessine aujourd'hui ? Mais aussi tous les autres enfants que j'ai croisés et qui inspirent tous mes personnages. Le vocabulaire de mes filles aussi. L'enfance, par sa spontanéité est très inspirante.

22. **Un coup de chapeau** : Aux chefs de services et aux directeurs qui résistent aux injonctions libérales. C'est souvent grâce à eux que des espaces chaleureux existent encore... et je sais qu'il leur faut du courage et de la ténacité.

23. **Une satisfaction** : Quand je croise un dessin de moi sur le mur d'un service éducatif. L'impression d'être toujours des leurs. Ça me touche beaucoup.

24. **Un rêve** : Les paroles d'Imagine de John Lennon. J'ai pas mieux.

25. **Une indignation** : Le percredi. J'y tiens.

26. **Un combat à mener** : La défense du Pastafarisme. Le seul vrai dieu est un plat de spaghetti aux boulettes de viande. Renseignez-vous !

27. **Ce que je changerais dans le système de protection de l'enfance** : J'obligerais tous les profs de l'éducation nationale à passer un an ou deux en école d'éduc afin qu'ils découvrent ce que c'est qu'un être humain avant de s'en voir confier une classe de 35. Ça peut leur être utile. Mais en parallèle, j'obligerais les éducateurs à repasser un an ou deux à l'école primaire afin qu'ils apprennent à écrire. Ça peut leur être utile également.

28. **Ma position vis-à-vis des contrats jeunes majeurs** : Le monde est ainsi fait : aujourd'hui, à 18 ans on n'est pas armé pour être autonome. Ne pas en tenir compte revient à jeter des êtres vulnérables à la rue. Les contrats jeunes majeurs doivent être la norme.

29. **Ce que je mettrais en place pour mieux préparer les sorties de dispositifs** : La seule chose qui fonctionne : des éducateurs diplômés, plus nombreux, mieux payés et mieux considérés. Le reste, ils savent le faire, c'est leur métier. Faisons leur confiance.



SPEAK!



assospeak



Association SPEAK

AU-DELÀ DE LIBÉRER LA PAROLE, C'EST L'ACTION QUE NOUS DEVONS LIBÉRER

par Emma Et iENNE

LDans un peu plus d'un mois, la CIIVISE va remettre son rapport définitif dans un lieu de communication hautement symbolique : le studio 104 de la maison de la radio. Le 20 novembre prochain, la France entière va entendre parler des recommandations de la CIIVISE*. Beaucoup de victimes retrouveront de l'espoir, leur parole et leurs besoins ayant enfin été entendus.

Seulement, pour que tout ce travail puisse donner ses fruits, il est primordial que les politiques publiques se saisissent du sujet des violences sexuelles faites aux enfants à bras le corps. Nous avons tous,tes entendu parler de la nouvelle campagne du gouvernement qui vise à libérer la parole des enfants. C'est certes un bon début, mais y a-t-il les moyens derrière ? Sommes-nous prêt.e.s, nous adultes, professionnel.le.s, proches à libérer notre entente et notre action ? La campagne ministérielle renvoie au 119, mais les écoutants du 119 sont-ils, sont-elles assez ? Ont-ils, ont-elles assez de moyens et de pouvoir d'action ? Nous n'en sommes pas sûr.e.s, et c'est très dommageable.

La question des violences sexuelles faites aux jeunes et aux enfants est une question qui concerne tout le monde et dont tout le monde doit se saisir. Pourtant il semble que la question dérange tant que les moyens ne soient pas déployés à la hauteur du phénomène.



**INVESTIR MAINTENANT DANS LA
LUTTE CONTRE LES VIOLENCES
SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS,
SAUVERA DES VIES DE MILLIERS
D'ENFANTS ET D'ADULTES.**



Dans les différentes mesures qui pourraient être prises pour remédier au manque de moyens et agir concrètement, il y a la mise en place d'un parcours de soins spécialisé en psycho traumatismes pour chaque enfant victime de violences sexuelles. Il y a aussi la formation massive

de professionnel.le.s à la question du repérage et de l'action face aux violences sexuelles. Il y a le recrutement de nouveaux professionnel.les formé.e.s et mieux payé.e.s. Tout cela paraît énorme, mais n'est pas si énorme lorsque l'on s'intéresse au coût du déni, comme l'a si bien fait la CIIVISE (cf Le coût du déni, CIIVISE, 2023).

Investir maintenant dans la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants, c'est faire un investissement à long terme, qui sauvera des vies de milliers d'enfants et d'adultes. Rappelons tout de même que le taux de suicide, de dépression, d'invalidité... chez les personnes qui ont été victimes est hallucinant, et que ce n'est pas une publicité à la télévision qui va changer cela.

Alors, l'asso SPEAK ! ne lâchera pas. Le maintien de la CIIVISE est le signe que les politiques publiques se saisissent des sujets des violences sexuelles faites aux enfants. Nous devons agir ensemble contre ce fléau de santé publique. La souffrance des enfants n'attend pas ! ■

*Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants.

Un été riche en visibilité



Cet été, l'asso SPEAK ! s'est rendue sur quatre événements pour présenter ses actions. Parmi ces événements, deux festivals de musique : le Vyv festival (Dijon) et No logo (Fraisans) et deux salons : Les assises de la protection de l'enfance et Le grand dej des assos à Dijon. Ce qui s'est passé lors de ces moments est très significatif de la place que commence à prendre SPEAK !. En effet, de nombreuses personnes ayant été victimes de violences en tout genre sont venu.e.s se confier à nos bénévoles sur leur histoire, leurs doutes, leurs ressentis. SPEAK ! permet ça : de la confiance et de la sécurité suffisantes pour que des personnes qui ne nous connaissent pas au départ, se confient à nous et trouvent un accompagnement à la hauteur de leurs besoins.

Hommage

C'est un hommage très particulier que nous tenions à faire dans cette rubrique. Nous avons reçu un mail la semaine dernière de la mère d'une amie d'une jeune fille, Ema. Cette jeune, nous ne la connaissions pas et pourtant, elle aurait tout à fait pu être une des jeunes que nous accompagnons. Parce qu'elle non plus n'a pas été entendue par les adultes, et que cela a causé son décès. Nous tenions à écrire ce mot, pour sa mémoire et pour tous.tes ces enfants abandonné.e.s aux violences qu'ils subissent.



« Les conditions idéales »

Notre coup de cœur littéraire de cette rentrée

Les conditions idéales (éd. Gallimard), c'est l'histoire de Skander, un jeune qui a été confié à l'ASE très tôt. Il a connu les abandons, les déplacements de famille en famille. Sa route, il la suivra en majorité dans la cité de Courseine. Là-bas, difficile pour lui de se faire une place sans toucher la délinquance de très près. Il se bat

tout au long du roman contre le déterminisme qui voudrait qu'il devienne dealer, qu'il n'ait pas son bac et qu'il abandonne sa scolarité. Il ne lâche rien, non sans mal.

Cette histoire pourrait être celle de beaucoup de jeunes et c'est pour ça qu'il faut la lire. Non, tous.tes les jeunes de l'ASE ne sont pas des délinquants, au contraire. Ils se battent pour avancer et rompre les schémas. Skander en est la preuve.

PARLONS



Parlons d'eux est une association composée de 11 bénévoles. Elle a pour but de sensibiliser le grand public et les politiques publiques à l'égard de la protection de l'enfance, changer le regard négatif de la société envers les jeunes et professionnels de la protection de l'enfance, faire valoir la parole des jeunes confiés, mais également de promouvoir les opportunités professionnelles dans ce secteur.
www.parlons-d-eux.fr

BIENVENUE À PARLONS D'EUX !

Le BPE, comme les Assises de la Protection de l'Enfance (qui appartiennent à la même structure), est très soucieux de donner la parole aux principaux concernés. C'est pourquoi, après Repairs ! et Speak, et bientôt la Fnadepape, c'est maintenant aussi à Parlons d'eux, que nous avons proposé de disposer de pages gracieuses pour délivrer ses messages. Parlons d'eux, à l'origine, c'est un podcast lancé par Tony Quillardet, ancien mineur confié. Ce podcast est devenu une association en septembre 2021 pour « *encore mieux lutter contre la stigmatisation des enfants confiés, et rendre hommage à l'ensemble des personnels intervenants dans la protection de l'enfance* ». Fidèle à son ADN de naissance, et comme son nom l'indique, les bénévoles de Parlons d'eux vont à la rencontre des enfants et des travailleurs de la protection de l'enfance pour leur donner la parole à travers des podcasts ou des articles. « *La protection de l'enfance est un sujet qui demeure assez flou pour la plupart d'entre nous, et sur lequel la société a trop longtemps collé des idées stigmatisantes. Alors, il est temps de changer les choses, et ensemble !* », explique Tony. En leur offrant une tribune dans nos pages et en relayant leurs actions, le BPE apporte sa pierre à ce combat.

Retrouvez Parlons d'eux sur leur site : <http://www.parlons-d-eux.fr>, mais aussi sur Facebook, Twitter et LinkedIn.

Pour cette première contribution, Parlons d'eux nous propose le témoignage d'une éducatrice du Var, membre et salariée d'une ADEPAPE.

« ON EST LÀ POUR VOUS »

Éducatrice et responsable du pôle social au sein de l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE) du Var, Nelly s'est appuyée sur son histoire personnelle pour devenir la professionnelle qu'elle est aujourd'hui : une femme accomplie qui a à cœur l'aide et l'accompagnement des jeunes accueillis.

Née dans le secret, Nelly n'a guère connu ses parents. Elle a tout juste deux ans lorsque sa meurt. Abandonnée par son père, la petite Varoise est alors confiée à un tiers digne de confiance dans le département des Bouches-du-Rhône. Toutefois, la personne qui veille sur elle est trop jeune pour pouvoir s'occuper d'elle plus longtemps. Après un an passé à ses côtés, elle est placée en pouponnière, puis part vivre dans une famille d'accueil. Elle y restera six ans, avant d'être adoptée.

Nelly vit toujours dans le Var, auprès de son conjoint. Côté professionnel, la jeune femme reconnaît avoir un peu cherché la voie qui lui conviendrait le mieux. Initialement, elle souhaitait travailler dans le secteur de l'esthétique. Elle se souvient avoir expliqué à sa conseillère d'orientation qu'elle « *pouvait y arriver* ». Et ce fut le cas. Nelly obtint sans difficulté son C.A.P. d'esthétique, arrivant même deuxième de sa promotion ! Mais elle ne trouva pourtant pas de travail dans

cette branche. Elle choisit alors de travailler auprès d'enfants dans une crèche. C'est à la même époque qu'en 2000, elle devint bénévole à l'ADEPAPE et, peu après, postula pour y devenir secrétaire et animatrice sociale. Elle est aujourd'hui responsable du pôle social et éducatrice au sein de cette même association dont elle est une fervente ambassadrice.

L'ADEPAPE, UNE ASSOCIATION ENCORE MÉCONNUE

La France compte aujourd'hui 76 ADEPAPE dont la mission est d'accompagner des jeunes, comme des moins jeunes, ayant eu un parcours avec l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Créée en 1949, l'ADEPAPE du Var est autonome depuis 1992. « *Autonome, explique Nelly, signifie qu'elle est gérée par des personnes ayant aussi eu un parcours au sein de la protection de l'enfance, ce qui rend la prise en charge et l'accompagnement des publics plus aisés. En effet, le parcours est commun aux jeunes accueillis, l'histoire certes différente, mais cela facilite les*

rapports entre les accompagnants et accompagnés ».

Grâce à la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, l'association accompagne les jeunes dès leurs seize ans. Sa mission principale est de représenter tous les mineurs confiés à l'ASE, que ce soit dès leur naissance si l'enfant est né dans le secret et qu'un projet d'adoption est validé, ou bien plus tard. *« Il n'y a pas d'âge limite, puisque dans notre département, l'adhérent le plus âgé a plus de 90 ans, précise Nelly. Cette diversité est une force, créatrice de liens puissants. Néanmoins, en plus de la représentation, l'ADEPAPE est aussi présente pour accompagner les jeunes et les soutenir dès qu'ils quittent leur famille d'accueil et les Maisons d'enfants à caractère social (MECS) ».* Les missions sont aussi nombreuses qu'importantes, mais regrette l'éducatrice, encore trop peu connues. Et Nelly se bat aussi pour faire en sorte que l'association et ses missions soient davantage connues. Trop de fois elle a entendu des professionnels et des jeunes dire qu'il n'y a pas assez de communication autour de l'ADEPAPE. Certains ignoraient même l'existence de la structure. *« C'est un problème récurrent contre lequel nous nous battons »,* ajoute-t-elle. C'est pour cette raison que dans le département du Var a été créé un regroupement des services de l'ASE, des MECS, des familles d'accueil et de l'association qui permet à celle-ci d'être bien mieux identifiée.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan Pauvreté, un contrat entre le Var et l'ADEPAPE départementale a été signé. Sa mission ? Rencontrer les familles d'accueil de telle manière à lui donner, là encore, une plus grande visibilité. Tandis que le département s'occupe de la logistique, l'association se charge des réunions. Montrer aux jeunes que cette structure existe est un enjeu central, car

elle est aussi là pour les soutenir dans leur projet professionnel, notamment en mettant à leur disposition un carnet d'adresses. *« Ce carnet d'adresses est très utile, confirme l'éducatrice. Par exemple, lors des divers confinements, c'était une période compliquée pour trouver des stages. Alors, nous avons fait jouer nos réseaux ».* Nelly le répète à chacun : l'association est là pour les jeunes à chaque étape de leur vie. Ces liens vont permettre d'éviter une rupture, une solitude, qui pourraient conduire à l'échec. En effet, une fois jetés dans le grand bain, les jeunes se retrouvent seuls et souvent désarmés. Or, développe Nelly, au sein de l'ADEPAPE, les éducateurs et adhérents sont des partenaires. Ils ne sont pas là pour les juger des parcours ou pour s'ériger contre le système de la protection de l'enfance. Mais l'éducatrice le sait, souvent, franchir le premier pas est délicat, cela fait peur. *« C'est vrai, cela peut être déstabilisant. Mais venir poser une simple question, comme un accompagnement pour faire des papiers ou prendre un rendez-vous en préfecture, peut s'avérer positif. Cette simple demande se transformera en un rendez-vous régulier où des discussions et des sourires seront échangés. Ensuite, ce lien amical deviendra un lien familial. Et ça, c'est la force de l'association. Il ne faut pas hésiter à se tourner vers elle, même si cela semble un pas dur à franchir. Il ne faut pas rester seul. Seul, on ne peut pas y arriver ; mais à plusieurs, on est plus forts et on va plus loin ».*

TOUT EST POSSIBLE, TOUT EST PERMIS

Lorsqu'on lui demande : *« Si tu avais une baguette magique, que changerais-tu au sein de la protection de l'enfance ? »* Nelly reste pragmatique. Nous ne vivons pas dans un monde de Bisounours et les baguettes magiques n'existent pas, souligne-t-elle, en revanche, des améliorations

sont indispensables. Pour elle, il est nécessaire de demander aux politiques de donner plus de moyens aux départements afin qu'ils puissent mener leurs missions jusqu'au bout. *« Trop de disparités existent entre ces derniers, argumente Nelly. De plus, la fin de la prise en charge est inégale : vingt-et-un ans dans le Var, dix-huit ans dans d'autres. Il faudrait donc une prise en charge plus longue et uniforme ainsi qu'une politique d'accompagnement plus complète. Pouvoir retrouver les jeunes plus souvent qu'une seule fois par an et ainsi sécuriser leur parcours au niveau national jusqu'à leur vingt-et-un ans, par exemple. Il s'agirait, dans ce dernier cas, de donner des moyens de réussite, et non des obligations de réussite. Comme chaque être humain, les enfants venant de la protection de l'enfance ont aussi droit à l'erreur. Ils peuvent, comme chaque individu, se tromper d'orientation. Être obligés d'aller en C.A.P. plutôt qu'en licence n'est pas l'aspect le plus malin, car, certes, cette voie est plus 'rentable', mais en réalité ce n'était pas ce qu'ils souhaitaient faire. »* Des pistes d'évolution qui ne viennent pas seulement des travailleurs de la protection de l'enfance, mais aussi des jeunes eux-mêmes, n'oublie-t-elle pas de souligner.

Si Nelly pouvait faire passer un message aux jeunes qui sortent de l'ASE à propos de la réussite de leur parcours, ce serait celui-ci : *« tout est possible, tout est permis. Ne te mets pas de bribes. Certes, cela sera plus compliqué à cause du poids de la prise en charge et d'un temps d'adaptation plus long comparé aux autres enfants, mais les rêves arriveront. Il faut s'accrocher à ses objectifs même si le chemin sera plus ardu. Autorisez-vous à faire les choix dont vous avez envie ».* ■

Interview réalisée à été 2021, avant donc la loi de février 2022 qui visait à améliorer le fonctionnement de la protection de l'enfance.

LE BULLETIN DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Une publication de :



Société d'édition, de formation et d'événementiel

Siège social : 13 bd Saint-Michel, 75 005 Paris

Tél. : 01 53 10 24 10

Web : www.lebpe.fr

Réalisée en collaboration avec :



RÉDACTION

Rédacteurs en chef : Didier Lesueur et Karine Senghor
Rédacteur et coordinateur : Olivier Van Caemerbeke

Ont aussi collaboré à la rédaction de ce numéro :
Isabelle Bohorques, Fleur Rizza Tetelain, Emma Etienne,
Tony Quillardet.

E-mail : karine.senghor@lejas.com

CONSEIL D'ORIENTATION :

Boris CYRULNIK, neuropsychiatre, président de l'Association française de recherche en éthologie clinique et anthropologique,
Catherine DE LA HOUQUE, ancienne magistrate, Didier LESUEUR, directeur général de l'Odas, Mohamed L'HOUSSENI, directeur de l'association A. RETIS en Haute Savoie, Isabelle MORET, directrice générale de SOS Villages d'Enfants, Laurent PUECH, assistant de service social, Karine SENGHOR, productrice des Assises nationales de la protection de l'enfance.

ÉDITION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Jean-Louis Sanchez

EDITRICE :
Karine Senghor

ABONNEMENTS : BPE - L'Action Sociale

Tél. : 01 53 10 24 10

E-mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an - 3 numéros

Personnel : 39 euros/Institutionnel : 60 euros

Vente au numéro : 21 euros

Le Bulletin de la Protection de l'Enfance
est édité par la société L'Action Sociale
SARL au capital de 91 469,55 euros
RCS Paris B 420 743 3465
Siège social : 13 bd Saint-Michel, 75 005 Paris
Trimestriel - Dépôt légal : Novembre 2023

Connaître, se reconnaître, agir ensemble

LE BULLETIN DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, communément appelé BPE, a été créé dans le sillage des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance par la société d'édition et de formation L'Action Sociale organisatrice de cet événement.

Le BPE s'inscrit dans le même objectif de renforcement des liens entre les différents acteurs de la protection de l'enfance (institutionnels ou non), par la connaissance et la reconnaissance de l'autre, des savoir-faire, expériences et regards réciproques. Il s'attache dans chaque numéro à présenter de manière pédagogique les enjeux et préoccupations du secteur, à promouvoir des pratiques innovantes, inspirantes et les divers points de vue des acteurs, y compris ceux des premiers concernés : jeunes et familles accompagnés dans le cadre de la prévention ou de la protection de l'enfance.

Le BPE paraît trois fois par an et propose à ses lecteurs un panel d'articles de fond sur plus de quarante pages : Dossier d'actu, regard international, invité, portraits croisés, bonnes pratiques, participation des jeunes, droits de l'enfant... Il est accompagné d'une newsletter adressée à tous ses lecteurs sur les actualités du secteur.

Le BPE est une publication proposée et réalisée par l'Action Sociale, société d'édition (le JAS) et de formation (Ecole de la Protection de l'Enfance - Assises Nationales de la Protection de l'Enfance) et SOS Villages d'Enfants. Il est réalisé en collaboration étroite avec l'association SOS Villages d'Enfants, et les associations Repairs !, Parlons d'eux, Speak!

Rendez-vous sur www.lebpe.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT

☐ Je me réabonne pour un an au tarif de 39€ TTC frais de port inclus pour 3 numéros papier annuels et l'abonnement à la newsletter mensuelle.

Je règle par : ☐ chèque ci-joint à l'ordre de L'action sociale
☐ mandat administratif ou virement bancaire à réception de facture

Organisme :

Nom/Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse :

Code postal : Ville :

e-mail :

Bon de commande à retourner à : L'Action sociale / Abonnement au BPE
11 bis rue de la Planche, 75007 Paris - Renseignements : 01 53 10 24 10
maria.lillo@lejas.com